Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 12
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sophie RUSIN, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D1-DE

C280923_D1

RESSOURCES ET MOYENS

****

Grenay : Installation d'un conseiller communautaire

M. Christian CHAMPIRE ayant démissionné en date du 4 septembre 2023 de son mandat de conseiller municipal de Grenay, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller communautaire.

Selon les dispositions de l'article L273-10 du Code Electoral, *« lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal [...] suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu. »* En conséquence, il est constaté que la liste des candidats de même sexe aux sièges de conseiller communautaire est épuisée.

L'article L273-10 du Code électoral précise également *« Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire. »*

Messieurs Patrick MANIA et Jacky COEUGNIET ont également fait part de leur démission par courriers réceptionnés en dates des 14 et 15 septembre 2023.

Par conséquent, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller municipal, est amené à prendre place au sein du conseil communautaire.

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Déclare installer dans sa fonction de conseiller communautaire, représentant la Commune de Grenay :

Commune	Nom – Prénom
GRENAY	M. Mickaël FAUQUEMBERG

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 12
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sophie RUSIN, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D2-DE

C280923_D2

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Port Fluvial de Harnes - Rapport annuel du sous-délégataire 2022

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en sa qualité de délégataire de l'exploitation du Port Fluvial de Harnes, accordée par Voies Navigables de France jusque 2030, doit valider le rapport annuel de son sous-délégataire de ce service (CCIR Hauts-de-France) conformément aux articles L3131-5 du Code de la commande publique et L1411-3 du Code général des collectivités territoriales.

Après deux années de baisse, principalement due, au-delà de la crise Covid, à une réduction du volume d'activités de la société DC ressources, principal client du port, le trafic progresse de 8,32 % en 2022. Le groupe Ramery réalise désormais un trafic plus conséquent et pour réduire la dépendance à DC ressources, représentant 76 % du trafic actuel, un relais de croissance est attendu avec l'implantation programmée de la société Galloo, spécialisée dans le recyclage des métaux et objets de consommation en fin de vie. Cette entreprise doit en effet apporter un tonnage important au site à partir de 2025, une fois les autorisations obtenues et les travaux d'implantation d'une nouvelle unité industrielle réalisée.

A noter que le contrat de sous-délégation confié à la CCIR Hauts-de-France (Ports de Lille) prend fin au 31 décembre 2023, et qu'une procédure de renouvellement est actuellement en cours.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 20/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte de la présentation du rapport annuel du sous-délégataire du service du Port Fluvial de Harnes concernant l'année 2022 présenté par la CCIR Hauts-de-France.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D3-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 12
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sophie RUSIN, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D3-DE

C280923_D3

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

NPNRU - Approbation des orientations fixées dans la Charte Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin concerne respectivement la Cité du 12-14 de Lens (quartier d'intérêt national) et les quartiers République/Cité du 4 d'Avion et Vent de Bise / Jean Lebas de Liévin (quartiers d'intérêt régional).

Ces projets ont pour objectif de rompre la stigmatisation et le décrochage des quartiers concernés, pour les intégrer à part entière à la dynamique de croissance visée pour le territoire, de rétablir l'équilibre territorial, de renforcer la cohésion sociale, l'inclusion et la mixité.

Sur la base de la Loi du 21 février 2014, le contrat de Ville 2015-2023, a été signé le 27 juin 2015. La mise en place d'une Gestion Urbaine de Proximité est reprise dans l'engagement n°5 de son protocole d'engagements 2019 – 2022.

La GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) est l'ensemble des mesures qui contribuent à améliorer au quotidien le cadre de vie des habitants, quelle que soit sa domanialité, grâce à une organisation claire et structurée des différents partenaires intervenant sur le secteur.

Par délibération du 15 avril 2021, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer la convention NPNRU avec l'ensemble des partenaires, intervenue en date du 20 mai 2021.

Par délibération du 22 juin 2023, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer l'avenant n°1 à cette convention NPNRU.

Les domaines concernés par la GUSP sont notamment : l'ambiance urbaine, la propreté des espaces publics et privés, les mobilités et les déplacements, la gestion des déchets, la gestion transitoire des chantiers, la relation avec les usagers et l'accès aux services …

En collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés, la CALL a proposé un programme de GUSP qui décline les piliers du Contrat de Ville suivants :

* Améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale :
  - Valoriser les acteurs du territoire ;
  - Favoriser l'insertion professionnelle, l'accès aux droits et à la santé.
* Améliorer l'habitat, le cadre de vie et l'environnement :
  - Améliorer la qualité résidentielle avec des logements adaptés et de qualité ;
  - Favoriser des parcours résidentiels positifs ;
  - Lutter contre la précarité énergétique.
* Renforcer l'attractivité des QPV :
  - Favoriser le développement économique des quartiers ;
  - Développer une mixité fonctionnelle et une offre de services de proximité ;
  - Promouvoir la mobilité et l'usage du numérique.

Quelques exemples d'actions proposées dans cette charte sont repris ci-dessous :
• Ambiance urbaine : organisation d'une fête des anciens voisins, création d'évènements avec les nouveaux habitants,
• Mobilité et déplacement : création de pistes cyclables, favoriser les modes de déplacements plus actifs, développement des transports en commun (extension du BHNS),

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D3-DE

• Gestion des divers déchets : actions de sensibilisation auprès des habitants sur la gestion des déchets, le recyclage des matériaux, le compost, l'installation des BAVE,
• Relations aux usagers : travail avec les habitants sur les espaces sans vocation, accompagnement des habitants lors des déménagements, communication sur l'avancée des projets.

Le contenu pourra évoluer en fonction des besoins et de l'avancement du programme NPNRU. Il pourra notamment intégrer de nouvelles thématiques.

Les partenaires opérationnels concernés, tant pour l'élaboration de la charte que pour sa mise en œuvre, sont les suivants :
• Le porteur de projet : la CALL,
• Les communes concernées (Lens, Avion, Liévin),
• Les bailleurs sociaux concernés (Maisons et Cités, Pas-de-Calais Habitat, SIA Habitat),
• Les services de l'État,
• Les services du Conseil Régional,
• L'ANRU,
• Les acteurs locaux qui seront amenés, dans le cadre des actions, à intervenir sur les quartiers.

L'ensemble des parties mettra en œuvre la présente charte tout en respectant les différents objectifs fixés, notamment sur la participation des habitants tout au long du projet, mais également au regard de la Charte d'insertion de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

La présente charte vient fixer les modalités de mise en œuvre ainsi que les actions affiliées dans le cadre de la GUSP, en accord avec les règles prévues dans le cadre du NPNRU et du Contrat de Ville.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 20/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les orientations proposées dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

Autorise le Président à signer la Charte de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et tous les documents relatifs à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 12
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sophie RUSIN, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D4-DE

C280923_D4

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Partenariat avec l'Institut d'Aménagement, d'Urbanisme et de Géographie de Lille (IAUGL - Université de Lille)
Approbation de deux conventions de projet collectif et d'une convention de partenariat au titre de l'année universitaire 2023/2024

L'Université de Lille, et notamment l'Institut d'Aménagement, d'Urbanisme et de Géographie de Lille (IAUGL), est en recherche constante de partenariats avec le monde professionnel, afin que la formation de ses étudiants demeure en adéquation avec ses attentes. Elle met en place, chaque année universitaire, des conventions de partenariats permettant, d'une part, de favoriser les échanges entre universitaires, professionnels et étudiants, d'autre part, de mener des projets tutorés pour que les étudiants s'investissent dans un sujet en lien avec le monde socio-économique.

Le territoire de la CALL revêt un intérêt particulier pour les réflexions d'aménagement et d'urbanisme : si certains éléments de contexte s'appliquent sur le plan national (ZAN, devenir des friches, …), d'autres caractéristiques sont singulières à l'image du contexte socio-économique, de la réelle volonté de mutualisation ou de l'inscription au Patrimoine Mondial de l'Unesco. Une approche à la fois universitaire et pragmatique sur des secteurs du territoire pourrait ainsi faire émerger des projets ou des démarches novatrices, favorisant l'amélioration de l'image de l'agglomération. Ces réflexions n'ont pas vocation à être des études de faisabilité, mais bien une première approche permettant d'esquisser des pistes de projet sur des secteurs à enjeux non ou peu étudiés jusqu'alors. Le choix des sites d'études se fait en lien avec les partenaires universitaires et permettront de traiter de sujets transversaux qui pourraient être utiles pour d'autres réflexions portées par la CALL et les communes qui la composent.

Deux types de conventions conjointes sont proposées :

- une convention de partenariat favorisant les échanges ; les conditions financières de cette convention s'élèvent à une participation de 5 000 € par atelier de projet, soit 10 000 € ;
- une convention de projet collectif, précisant le sujet d'étude proposé à un groupe d'étudiants et définissant les conditions de réalisation de cet atelier.

Au titre de l'année universitaire 2023/2024, il est proposé de réaliser les deux projets tutorés suivants :

- le secteur des bâtiments du SIADEP (site libéré en septembre 2024) et du siège de la CALL réunis ; une réflexion globale sur ce site complexe (zone inondable, topographie) permettra d'identifier les besoins en programmation, les contraintes techniques et architecturales et les évolutions possibles du site ;
- l'espace commercial de proximité de la rue Roger Salengro à Eleu-dit-Leauwette, dans la continuité de la Cité 4 et de la résidence Sellier, et les terrains en friche au sud. Cette petite zone commerciale fonctionne mal aujourd'hui (plusieurs cellules vacantes), mais dispose d'une situation intéressante pour les habitants des quartiers. Cette réflexion prospective permettra d'engager la discussion avec les propriétaires.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à signer les deux conventions de projet collectif et la convention de partenariat et d'inscrire au budget le montant de 10 000 €, au titre de la participation financière liée au partenariat avec l'Université de Lille.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D4-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 20/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les deux conventions de projet collectif et la convention de partenariat avec l'Université de Lille.

Autorise le Président à signer les conventions ainsi que tout document utile relatif à la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 10 000 €, seront proposés en Décision Modificative n°1 de l'exercice 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 12043.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 12
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sophie RUSIN, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D5-DE

C280923_D5

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

ERBM - Convention de financement des études urbaines pré-opérationnelles des cités minières retenues pour la programmation 2021 / 2023 (2e triennal) Avenant n°1

Par ses délibérations du 27 juin 2017 et du 6 février 2020, la CALL a défini une liste de 29 cités minières comme étant le périmètre du programme ERBM sur le territoire.

En date du 9 juillet 2020, le Conseil Communautaire a décidé de la mise en place d'une convention de groupement de commandes et d'une convention de cofinancement afin d'accompagner les communes retenues au titre du deuxième triennal du programme ERBM dans le cadre de la réalisation de leurs études urbaines pré-opérationnelles.

Depuis, plusieurs évènements sont intervenus et impliquent la conclusion d'avenants pour ces deux conventions :

1) La durée de la convention de cofinancement du 18 décembre 2020 a été fixée à 3 ans, soit une échéance en décembre 2023. La plupart des études urbaines n'étant pas achevées, il s'avère nécessaire de la proroger de 3 années supplémentaires (soit jusqu'en décembre 2026).

2) La convention de groupement de commandes a, quant à elle, une échéance prévue en décembre 2024.

Pour les mêmes motifs, il est nécessaire de la proroger de 2 ans (soit décembre 2026).

3) Par ailleurs, la cité Belgique, mitoyenne de la cité 11 de Béthune, située à Loos-en-Gohelle et Grenay, ne figurait initialement pas dans la liste des cités ERBM de la CALL. Or, cette cité a été retenue en octobre 2022 par l'État pour bénéficier de crédits PALULOS destinés à la rénovation de logements miniers.

La CALL a donc décidé, par délibération du 17 novembre 2022, d'étendre à cette cité ses propres cofinancements au titre des rénovations de logements miniers.

Dans un souci de cohérence, il convient d'acter le fait que l'étude urbaine prévue sur la cité 11 de Béthune à Grenay, soit étendue au périmètre de la cité Belgique voisine et qu'elle puisse bénéficier des mêmes conditions de cofinancement de la CALL.

4) Enfin, par courriers respectifs des 15 avril et 13 juin 2022, accompagnés des délibérations correspondantes, les communes de Billy-Montigny et Méricourt ont demandé leur retrait dudit groupement de commandes pour ce qui concerne la réalisation d'une éventuelle étude urbaine relative à la cité Pierard située sur ces 2 territoires. Les présents avenants permettront d'acter cette décision.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D5-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 20/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'études urbaines pré-opérationnelles, dans le cadre de l'ERBM, du 18 décembre 2020, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de financement des études urbaines pré-opérationnelles des cités minières retenues pour la programmation 2021/2023 au titre de l'ERBM, du 18 décembre 2020, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D6-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 12
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sophie RUSIN, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D6-DE

C280923_D6

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Politique de l'Habitat
Délégation de compétence des "Aides à la pierre"
Bilan de la convention de délégation 2016 - 2021 prorogée à 2023 avec l'État et l'agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH)

Depuis la loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, l'État peut, à leur demande, déléguer ses compétences en matière d'attribution des aides à la pierre aux établissements publics de coopération intercommunale, ainsi qu'aux départements.

La délégation des aides à la pierre donne aux EPCI et aux départements les outils pour développer l'offre de logements (publics ou privés). Elle engage juridiquement l'État délégant et la collectivité délégataire pour six années renouvelables dans le cadre d'une convention, dite « convention de délégation de compétence », conclue sur la base d'une politique de l'habitat définie par le délégataire. Pour un EPCI, il s'agit du programme local de l'habitat exécutoire. Pour la Call, le PLH a été approuvé en conseil communautaire le 22 juin 2023, et sera rendu exécutoire à l'issue des délais légaux de publicité, en cours.

La délégation de compétence est globale et porte sur tout le champ de l'habitat (parc locatif social et parc privé). Les aides de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ne sont pas incluses dans la délégation de compétence.

Depuis le 1er janvier 2006, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin exerce cette compétence. La convention de délégation des aides à la pierre actuellement applicable a pris effet le 1er janvier 2016, pour une durée de 6 ans, et a été prorogée prorogée de deux fois une année, respectivement du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, et du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. Cette prorogation s'inscrivait dans la volonté de mettre en cohérence les calendriers de la DAP et celui du Programme Local de l'Habitat.

Le terme de la convention est fixé au 31 décembre 2023.

Par délibération en date du 28 juin 2016, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer la convention de délégation actuellement en vigueur, avec effectivité au 18 juillet 2016.

Dans son article VI-5-2, la convention prévoit la production d'une évaluation finale, produite par les services communautaires en lien avec les services de l'État, cette évaluation devant comprendre des volets quantitatif et qualitatif. La finalité est d'examiner la mise en œuvre de la DAP au regard des intentions de ses signataires et des objectifs de la politique d'aide au logement définis par l'article L301-1 du Code de la construction et de l'habitat.

Il est proposé au Conseil d'approuver ce bilan, lequel constitue un préalable à la possibilité d'engager une nouvelle convention pour les six prochaines années (2024-2029). La validation de cette nouvelle convention de délégation fera l'objet d'une prochaine délibération, à l'issue de son élaboration en coordination étroite avec les services de l'État et les autres partenaires (ANAH,…), afin de mettre en cohérence les objectifs et les moyens à mobiliser au regard des objectifs du PLH 2023 - 2028.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 20/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D6-DE

Approuve le bilan final de la Convention de Délégation des Aides à la pierre prorogée 2016 – 2023.

Autorise le Président à solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'établissement d'une nouvelle convention de délégation des Aides à la pierre pour la période 2024 – 2029, et à en engager, avec l'État et les autres partenaires, l'écriture en vue d'une contractualisation avant le 31 décembre 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 12
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sophie RUSIN, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D7-DE

C280923_D7

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Approbation de la convention opérationnelle pour la mise en œuvre d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) pour la période 2024-2026

Bien que le parc de logements en copropriété soit peu présent à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (4% de l'offre en logements), celui-ci mérite une attention particulière.

À l'échelle de la CALL, on dénombre 275 copropriétés représentant environ 4 500 logements, 56% de ces logements étant situés à Lens et Liévin. Ces copropriétés sont pour la plupart relativement petites car 46% d'entre elles comptent moins de 10 logements. A l'opposé, 36 copropriétés comptent plus de 50 logements. Un tiers des copropriétés ont été construites avant la première réglementation thermique de 1974, et 21 présentent des signes de difficultés financières avec un taux d'impayés de plus de 8%.

Depuis le 1er janvier 2019, toutes les copropriétés sont tenues d'être enregistrées au registre des copropriétés mis en place par l'Anah. Dans les faits, nombre d'entre-elles ne le sont toujours pas. En septembre 2022, 210 copropriétés identifiées étaient enregistrées. Pour celles qui ne le sont pas, cela traduit un signe de fragilité potentielle.

Le Programme Local de l'Habitat 2023-2028, approuvé le 22 juin 2023, prévoit dans son programme une fiche action (n°5) dédiée à l'accompagnement des copropriétés fragiles. C'est dans ce cadre que s'inscrit le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) 2024-2026.

Périmètre d'intervention :

Le périmètre d'intervention du POPAC concerne les copropriétés fragiles ou en état de dégradation situées sur le territoire de la CALL, en complément des dispositifs opérationnels existants, et plus particulièrement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) Cœurs de Villes Lens, Liévin et Harnes.

Les copropriétés visées par le programme sont les copropriétés fragiles nécessitant un appui pour conforter leur fonctionnement et leur situation patrimoniale, à partir d'actions préventives et d'accompagnement renforcé, ne nécessitant pas de s'inscrire dans le temps long d'une opération programmée (type OPAH-CD ou Plan de sauvegarde).

La fragilité se mesure notamment par :

- Le niveau d'organisation des instances de gestion (absence de syndic, d'assemblée générale annuelle, pas de décisions d'amélioration),
- La méconnaissance des règles de la copropriété, le délaissement des parties communes,
- La santé financière du syndicat et la présence de situation de surendettement, non-paiement des charges, dette de prestataires impayées...,
- La sortie de dispositif programmé, d'administration provisoire, de mandataire ad hoc,
- La présence de travaux nécessaires non programmés ou mettant en graves difficultés les copropriétaires,
- Un entretien défaillant, des situations chroniques d'habitat indigne non réglées,
- La concentration de phénomènes de précarité.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D7-DE

Objectifs du POPAC :

- Repérer les copropriétés objet du programme,

- Constituer des bases de suivi et l'alimentation d'un observatoire,

- Mettre en place des partenariats avec les milieux professionnels locaux,

- Animer des actions de sensibilisation, d'information générale et/ou ciblée,

- Réaliser des diagnostics multicritères ou expertises spécifiques ponctuelles (aspects juridique, social, financier, technique, énergétique…) permettant de caractériser les fragilités et définir un scénario d'amélioration,

- Accompagner à la résorption des premières difficultés, structurer les copropriétés peu ou pas organisées juridiquement, leur donner les outils pour améliorer le fonctionnement et la gestion du syndicat,

- Sensibiliser les copropriétés aux enjeux patrimoniaux de réhabilitation énergétique et créer les conditions optimales pour l'enclenchement de travaux (amener progressivement les copropriétés à la réalisation de travaux en coconstruisant un projet avec elles),

- Signaler des situations difficiles (sociales, juridiques ou techniques).

Quantitativement, l'objectif est d'accompagner 5 copropriétés présentant des premiers signes de fragilité, afin d'engager les premiers traitements, d'éviter que la situation ne se dégrade et de limiter les risques de déqualification.

Estimé à 83 334 € HT/an (soit 300 003 € TTC pour les 3 années du programme), le POPAC peut bénéficier d'un cofinancement par l'Anah.

Le plan de financement annuel est le suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Etudes POPAC	83 334 € HT	Anah	41 667 € HT	41,67%
		CALL	58 334 €	58,33%
TOTAL	100 001 € TTC	TOTAL	100 001 € TTC	100%

Il est donc proposé de lancer la convention POPAC 2024-2026 afin de définir les objectifs quantitatifs et qualitatifs ainsi que les modalités de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'ANAH.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 20/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le lancement d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) et valide la convention du POPAC, jointe en annexe,

Autorise le Président à signer la convention du POPAC 2024-2026 et tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants,

Autorise le Président à solliciter des subventions afférentes à l'opération et à signer tous les documents en lien avec les demandes susvisées,

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D7-DE

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Autorisation d'Engagement MET-HAB/ Opération 23D16003/ Ligne de crédit 11963,

Précise que les recettes seront versées sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Autorisation d'Engagement MET-HAB/ Opération 23I16009/ Ligne de crédit 11966.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D8-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 12
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sophie RUSIN, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D8-DE

C280923_D8

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Prise de compétence « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » et « Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation » par la CALL

Le SAGE est délimité selon des critères naturels, à l'échelle d'un bassin versant hydrographique. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est alors concernée par deux SAGE distincts, s'étendant pour chacun au-delà du périmètre de la collectivité. Il s'agit :

- du SAGE du bassin versant de la Lys. Il concerne 6 communes membres de la CALL. Il a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 6 août 2010 et révisé les 6 août 2010 et 20 septembre 2019. Il est administré par le SYndicat Mixte du SAGE de la Lys (SYMSAGEL). La CALL est représentée au sein de la Commission Locale de Eau par trois élus délégués par délibération du Conseil du 9 juin 2020.
- du SAGE des bassins versants de la Marque et de la Deûle. Il représente la majorité du territoire de la CALL avec 30 communes. Il s'étend de la frontière belge jusqu'à l'ex-bassin minier et aux portes du Douaisis. Il a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 28 février 2020.

Le SAGE est un outil de planification visant à améliorer l'état des masses d'eau en concertation avec tous les usages de l'eau en déclinaison de la Directive Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne.

Il cherche à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...), la protection des milieux aquatiques, la prévention et la défense contre les inondations en tenant compte des spécificités d'un territoire. Il précise localement les attendus du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) élaboré par l'Agence de l'Eau.

Ainsi, le SAGE fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques. Il identifie les conditions de réalisation et les moyens pour atteindre ces objectifs :

- il précise les objectifs de qualité et quantité à atteindre sur les cours d'eau et les nappes, en tenant compte des spécificités du territoire, des usages et des risques naturels ;
- il énonce des priorités d'actions ;
- il édicte des règles particulières.

Une fois le SAGE approuvé, il devient un document essentiel dans la régulation des problématiques liées à l'eau. Il s'avère être un outil stratégique de planification dans ce domaine.

La CALL, au titre de ses compétences obligatoires, exerce, depuis le 1er janvier 2018, la compétence relative à la GEMAPI. Celle-ci comprend les missions visées aux 1, 2, 5 et 8 du I de l'article L211-7 du Code de l'environnement. Elle s'est dotée également de la compétence maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols visée au 4 du même article. Ces compétences permettent à la CALL de prioriser ses actions selon les enjeux tels que la protection des habitations contre les inondations, la préservation de la ressource et du milieu naturel, avec en fil conducteur, l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D8-DE

La stratégie de la Communauté d'Agglomération en matière de ressource en eau s'appuie sur trois piliers :

- Préserver : la ressource en eau est présente quantitativement sur notre territoire. A travers la démarche de reconquête de la qualité de l'eau, l'objectif est d'améliorer la qualité brute de notre patrimoine commun,
- Sécuriser : la CALL s'inscrit dans un schéma directeur de l'eau, qui se traduit par la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'investissement,
- Diversifier : la multiplicité de nos ressources constitue le meilleur moyen pour assurer la pérennité du service. Ainsi, la CALL disposera d'ici cinq ans d'un réseau de transport complètement interconnecté.

Compte tenu de ces enjeux, de la nature stratégique des SAGE et de leurs caractères opposables, il convient pour la CALL de disposer d'une compétence en la matière afin d'assurer sa représentation dans les SAGE. Cette prise de compétence permettra également de développer des synergies dans l'exercice de ses compétences telles que l'aménagement du territoire, l'eau potable, l'assainissement, la prévention des inondations et la GEMAPI.

Dans ce cadre, il est proposé à l'Assemblée de prendre la mission visée au n°12 de l'article I du Code de l'environnement, à savoir : l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation ainsi que la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou groupement de sous-bassin, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Vu le Code général des collectivités territorial, notamment l'article L5211-17,

Vu le Code de l'environnement notamment l'article L211-7,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin du 4 avril 2019,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 13/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier les statuts de la CALL en insérant un nouvel alinéa rédigé comme suit : « Au titre des interventions facultatives, la Communauté d'Agglomération a pour objet :

- L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation ainsi que la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou groupement de sous-bassin, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. ».

Approuve le projet de statuts modifiés annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D8-DE

Décide, conformément à l'article L. 5211-17 du CGCT, de soumettre le projet de statuts modifié de la CALL à l'avis des conseils municipaux de la totalité des communes adhérentes, étant précisé qu'ils disposeront à compter de la notification de ce projet d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur le transfert de compétence proposé, faute de quoi il sera réputé favorable.

Décide de solliciter du Préfet du Département du Pas-de-Calais, une fois la totalité des avis des communes concernées exprimés de manière explicite ou tacite (pas d'avis formulé dans le délai de 3 mois) et si les conditions de majorité qualifiée requises par la loi sont réunies, l'arrêté actant la modification statutaire ci-dessus exposée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D9-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D9-DE

C280923_D9

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Service public de production et de distribution d'eau potable : choix du mode de gestion du service public – lancement d'une procédure de concession

La CALL exerce la compétence obligatoire eau potable en lieu et place de ses communes membres sur l'ensemble de son territoire.

L'exploitation du service public d'eau potable de la CALL est actuellement délégué à la société VEOLIA EAU – COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX dans le cadre de deux contrats de délégation de service public :

Contrat	Délégataire	Date de prise d'effet	Date d'échéance
Contrat de DSP de distribution d'eau potable	Veolia Eau	1er janvier 2013	31 décembre 2024
Contrat de DSP de production, stockage et d'adduction d'eau potable	Veolia Eau	1er avril 2016	31 mars 2025

Pour le choix du mode de gestion, le cadre juridique est déterminé par les textes suivants :

- S'agissant de la mise en œuvre d'une concession de service public (délégation de service public), l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : « *les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local (...). Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire* » ;

- S'agissant de la mise en œuvre d'une régie,

  - L'article L.2221-3 du CGCT dispose que : « *les conseils municipaux déterminent les services dont ils se proposent d'assurer l'exploitation en régie et arrêtent les dispositions qui doivent figurer dans le règlement intérieur de ces services* » ;
  - L'article L.1412-1 du CGCT prévoit : *« Les collectivités territoriales, leurs établissements publics, les établissements publics de coopération intercommunale ou les syndicats mixtes, pour l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial relevant de leur compétence, constituent une régie (…) ».*

Le choix du mode de gestion retenu étant susceptible de modifier notamment « *l'organisation et [le] fonctionnement* » du service, l'avis du Comité Social Territorial a été sollicité. L'avis rendu par le Comité Social Territorial est mis à disposition des élus communautaires. Ceci permet de satisfaire aux dispositions de l'article L.253-5 du Code général de la fonction publique.

Conformément à l'article L.1413-1 du CGCT, la Commission Consultative des Services Publics Locaux est consultée pour avis sur « *tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1411-4* » et a rendu un avis le 27 septembre 2023, mis à disposition des élus.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D9-DE

Objectifs et enjeux de la gestion du service

Les enjeux identifiés du service d'eau potable de la CALL sont les suivants :

- La pérennité « technique » du service d'eau potable :

  - Respect de la réglementation et adaptation à ses évolutions récentes et à venir (qualité de l'eau, PGSSE, diagnostic territorial). Quel que soit le mode de gestion, la déclinaison des évolutions réglementaires dans les orientations de gestion du service relève de l'autorité délégante. L'exploitant est responsable de la mise en œuvre de ces orientations dans le fonctionnement du service ainsi que des incidents d'exploitation, en particulier vis-à-vis des abonnés et de l'environnement ;
  - Préservation, disponibilité, sécurisation de la ressource : la définition de la politique de gestion des ressources relève de la CALL. Sa mise en œuvre peut être réalisée par un exploitant ou la CALL, selon la répartition des travaux (travaux d'interconnexion, surveillance des périmètres de protection) ;
  - Performance et sobriété hydrique du service : ceci couvre la connaissance du patrimoine et son exploitation, le rendement de réseaux et son renouvellement régulier. L'autorité organisatrice du service fixe les objectifs et définit les moyens financiers mis en œuvre (selon le niveau de prix de l'eau) ; l'exploitant public ou privé met en œuvre ces orientations en recherchant les optimisations techniques et financières ;
  - Disposer de moyens de financer les investissements : à cet effet, la maîtrise du taux d'impayés et des capacités de financement des investissements constituent des leviers importants dans le contexte local ;
  - Disposer de Ressources Humaines adaptées (nombre, compétence) : l'aptitude à trouver les compétences et les conserver pour l'exploitation et en partie pour les investissements constitue un enjeu majeur aujourd'hui, dans un contexte de tension sur le marché de l'emploi dans métiers techniques de l'eau.

- La relation avec les abonnés :

  - Maîtriser le prix du service pour les abonnés : si la gestion publique permet à la Collectivité de maîtriser pleinement chaque paramètre de coût du service, le recours à un opérateur privé, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence effective, est susceptible de générer une émulation puis une contractualisation plus efficiente. En cas de passage en régie, des investissements importants seront nécessaires sur les premières années afin de créer l'organisation ad hoc. Le niveau du prix reste ainsi essentiellement lié au niveau de service visé, quel que soit le mode de gestion retenu.
  - Développer une démarche de qualité du service à l'abonné : un axe de progrès identifié consiste à objectiver la qualité du service et mesurer la satisfaction des abonnés, sujet qui était peu pris en compte à l'époque de la passation des contrats actuels ;
  - Contenir le « Budget Eau » des ménages, industriels, usagers : ceci passe non seulement par le niveau du prix, mais aussi par la maîtrise des consommations (à laquelle le déploiement de la télérelève peut contribuer). Des objectifs de sobriété, tenant compte de leur impact sur les tarifs, peuvent ainsi être envisagés. Si ceux-ci se traduisent par un impact sur les prix significatif -et non compensé par une diminution des consommations pour chaque usager - des mesures sociales d'accompagnement peuvent être d'autant plus nécessaires.

- Enjeux de temporalité

  - Les contrats de délégation de service public arrivent à **échéance le 31 mars 2025** pour le contrat de production et le **31 décembre 2024** pour le contrat de distribution. Le futur mode de gestion doit pouvoir permettre d'assurer la continuité de service à ces dates. La CALL doit également disposer du temps nécessaire à une préparation adaptée du mode de gestion à intervenir.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D9-DE

- Enjeux financiers

  - La CALL doit disposer, au travers de la part locale du prix de l'eau potable, des **moyens de financer durablement le fonctionnement et les investissements**, notamment le renouvellement des réseaux, enjeux majeurs pour la préservation de la ressource, dans une perspective de rareté de la ressource susceptible de s'associer à une diminution des consommations, en fonction du comportement des usagers et/ou de l'adaptation des besoins à la ressource disponible.

- Enjeux de maîtrise

  - La CALL doit **maîtriser l'exploitation et les évolutions** de son service d'eau potable avec :
  - Une ligne directrice claire, traduite dans un cahier des charges précis, contraignant, mais évitant la sur-qualité, imposé à l'exploitant privé (par un contrat de la commande publique fixant les résultats à atteindre et les moyens financiers alloués) ou public (contrat d'objectif) ;
  - Un contrôle continu et efficace – étant entendu que ceci mobilise d'autant plus de moyens que le montage est complexe.

Proposition du mode de gestion

Les Collectivités territoriales sont libres de choisir le mode de gestion le mieux adapté au service public dont elles ont la charge.

En synthèse des forces et faiblesses de chaque mode de gestion, rappelé dans le rapport sur les modes de gestion faisant office de rapport sur le principe de la gestion délégué, s'agissant de la création d'une régie communautaire, plusieurs facteurs constituent à ce stade un frein à la mise en œuvre d'une régie communautaire sur le service de l'eau potable qui en les combinant, génèrent des aléas forts en matière de faisabilité et de capacité à être pleinement opérationnel dès le 1er janvier 2025. Ces facteurs principaux sont notamment :

- la forte tension en matière de recrutement dans les métiers de l'eau, d'autant plus sur des profils spécialisés (ex : électromécanicien, cartographe) dont l'organisation doit nécessairement se doter, combinée à l'attractivité salariale généralement plus limitée des collectivités locales. Cela implique des aléas très élevés sur la capacité à mettre en place l'organigramme visé. De plus, la gestion de l'absentéisme est un point de difficulté supplémentaire, alors que la régie ne peut s'appuyer essentiellement que sur ses propres moyens au contraire d'un délégataire qui peut s'appuyer sur des ressources évoluant sur d'autres secteurs ;

- la capacité d'innovation et d'expertise plus limitée de la régie par rapport à une entreprise du métier, sauf à se doter de moyens supplémentaires qui viendraient compléter les effectifs, alors que des enjeux forts seront attendus sur la prochaine période de gestion (ex : sobriété hydrique, mise à niveau du service avec l'évolution de la réglementation avec notamment le PGSSE, qualité de l'eau, diagnostic territorial)) et qu'une organisation en régie devra avant tout se concentrer sur sa réussite opérationnelle avant de pouvoir mener les actions d'amélioration et d'expertise requises par le service.

- l'intégration de personnel de droit privé au sein de la CALL, générant éventuellement des traitements sociaux différenciés au sein de la collectivité ;

- les délais et aléas de mise en œuvre significatifs pour la constitution de la régie, augmentés par l'absence de structure en régie sur ces services au sein de la CALL, qui aurait pu servir de support à l'extension d'une régie ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D9-DE

- la nécessité de trouver des locaux adaptés (embauche, stockage de matériels et véhicules, site d'accueil du public) ;

A contrario, et compte tenu des enjeux forts de gestion du service d'eau potable, la mise en œuvre d'une concession de service public (délégation de service public) de type affermage pour la gestion du service d'eau potable constitue ainsi à ce stade le mode de gestion amenant les meilleures garanties pour l'atteinte des objectifs à court et moyen termes de la CALL et pour s'assurer d'une qualité de gestion satisfaisante.

La mise en œuvre d'une concession de service public (délégation de service public) de type affermage permet ainsi de bénéficier de l'expertise d'une entreprise et de lancer les projets d'amélioration du service dès le démarrage du contrat. Des objectifs en matière de relation abonné pourront être proposés et menés par l'exploitant en cohérence avec le niveau d'exigence de la CALL.

Ce mode de gestion permet de répondre aux engagements forts du territoire sur une multitude de thématiques telles que la préservation de la ressource, la performance et sobriété hydrique, et la gestion des abonnés. Il facilite la mise à niveau et le développement de ces engagements de performance sur ce territoire, le principal enjeu pour la CALL étant de disposer des moyens nécessaires au contrôle du respect de ces engagements.

Par ailleurs, la concession de service public (délégation de service public) de type affermage permet, par rapport à la régie intéressée, une meilleure maîtrise du coût de la prestation d'exploitation, une limitation des risques financiers et des risques liés aux impayés pour la CALL.

Aussi, au regard de ces éléments et des différents modes de gestion présentés, le choix de la concession de service public (délégation de service public) de type affermage avec régie de contrôle paraît donc le plus efficient et adapté à l'organisation du service d'eau potable de la CALL.

Principales caractéristiques des prestations à assurer par le délégataire

Le rapport sur le principe de la concession de service public (délégation de service public), en annexe à la présente délibération, présente, conformément à l'article L.1411-4 du CGCT, les caractéristiques des prestations à assurer par le délégataire dont notamment :

- L'objet de la délégation portant sur la gestion du patrimoine du service remis au délégataire, incluant les installations de production et de distribution d'eau potable, la gestion de l'ensemble des relations entre les abonnés et le service, incluant la facturation du service de l'assainissement le cas échéant, l'information et l'assistance technique à la CALL pour lui permettre de maîtriser le service, et tout particulièrement de disposer des informations nécessaires à la gestion préventive de son patrimoine ;

- Le périmètre de la délégation correspondant au périmètre des communes membres de la CALL et des ouvrages et équipements situés en dehors du périmètre du territoire participant au service d'eau potable de la CALL

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D9-DE

- Les engagements en termes de qualité de l'exploitation : mise en œuvre de la politique de gestion des ressources de la CALL, amélioration de la performance et la sobriété hydrique du service avec notamment une réduction des pertes (rendement de réseau, des usines de production, des volumes de services, des volumes non comptés…), qualité du service rendu à l'abonné avec mise en place d'une démarche qualité comportant des objectifs de résultat mesurables

- Les travaux : répartition des travaux (entretien, renouvellement, investissements) entre délégataire et la CALL prévue dans le contrat, la liste des travaux incombant au délégataire pouvant être envisagée comme suit : l'ensemble des travaux d'entretien des ouvrages, les travaux de renouvellement des équipements nécessaires au fonctionnement du service, les investissements ponctuels visant à l'amélioration de l'exploitation du service selon des dispositions précises (tels qu'installations de télésurveillance, éventuellement la résorption ponctuelle de dysfonctionnements qui apparaîtraient en cours de contrat, etc.), une part des travaux de renouvellement des canalisations et branchements, dès lors que les conditions financières seraient acceptables ;

- Clauses financières : perception par le Délégataire d'une part proportionnelle aux volumes consommés et le cas échéant, d'une part fixe, selon une structure tarifaire et une répartition qui devront être arrêtées par la CALL au vu des propositions tarifaires.

- La durée du contrat à déterminer au regard des prestations et investissements mis à la charge du délégataire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants et l'article L.1413-1 ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU le Code général de la fonction publique et notamment l'article L.235-5 ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 1999 portant transformation du District de l'agglomération de Lens-Liévin en Communauté d'agglomération de Lens-Liévin ;

VU les statuts modifiés de la CALL ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial sur le principe de la délégation de service public en date du 19 septembre 2023 ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le principe de la délégation du service public d'eau potable en date du 27 septembre 2023 ;

VU les contrats de délégation de service public de distribution d'eau potable et de production d'eau potable en vigueur ;

VU le rapport de présentation et de comparaison des modes de gestion – rapport sur le principe de la gestion déléguée présenté ;

VU l'exposé des motifs ;

Considérant qu'il convient de se prononcer sur le principe de la délégation du service public de production et de distribution d'eau potable de la CALL ;

Considérant les prestations et investissements attendus du délégataire, décrits dans le rapport présenté ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D9-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

57 « pour »

0 « contre »

23 « abstention »

("Abstention" du Groupe Communiste et Républicain)

Approuve le principe de la concession de service public (délégation de service public) de production et de distribution d'eau potable par voie d'affermage avec régie de contrôle, pour une durée à déterminer en fonction des prestations et investissements mis à charge du délégataire, à compter du 1er janvier 2025 et intégrant la production au 1er avril 2025, sauf harmonisation des dates d'échéances des contrats actuellement en vigueur, et dont les caractéristiques figurent dans le rapport joint en annexe.

Autorise le Président à lancer et à mener la procédure prévue par les dispositions des articles L.1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du CGCT renvoyant au Code de la Commande Publique et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D10-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D10-DE

C280923_D10

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Service public de production d'eau potable - Rapport Annuel du Délégataire (RAD) de l'année 2022

La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin doit, conformément aux dispositions combinées des articles L3131-5 du Code de la commande publique et L1411-3 du Code général des collectivités territoriales, présenter à son assemblée délibérante le rapport du délégataire chargé de la gestion du service public de production d'eau potable.

Ce rapport reprend les éléments techniques et financiers de la délégation de service public de production d'eau potable pour l'année 2022.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 27 septembre 2023,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 13/09/2023
Le Conseil,

Prend acte du Rapport Annuel du Délégataire du service public de production d'eau potable pour l'année 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D11-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D11-DE

C280923_D11

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Service public de distribution d'eau potable - Rapport Annuel du Délégataire (RAD) de l'année 2022

En vertu de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin doit présenter le rapport annuel du délégataire à son assemblée délibérante. Ce rapport reprend les éléments techniques et financiers de la délégation de service public de distribution d'eau potable.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 27 septembre 2023,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 13/09/2023
Le Conseil,

Prend acte du rapport annuel du délégataire du service public de distribution d'eau potable 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D12-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D12-DE

C280923_D12

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Service public d'assainissement - Rapport Annuel du Délégataire (RAD) de l'année 2022

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit, conformément aux dispositions combinées des articles L3131-5 du Code de la commande publique et L1411-3 du Code général des collectivités territoriales, présenter à son assemblée délibérante le rapport du délégataire du service public d'assainissement.

Ce rapport reprend les éléments techniques et financiers de la délégation de service public d'assainissement au titre de l'année 2022.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 27 septembre 2023,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 13/09/2023
Le Conseil,

Prend acte du Rapport Annuel du Délégataire du service public d'assainissement pour l'année 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D13-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D13-DE

C280923_D13

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable 2022

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les autorités organisatrices des services publics de l'eau et de l'assainissement sont tenues de présenter chaque année un rapport sur le prix et la qualité de ses services ;

Cette disposition est guidée par le double souci de transparence du fonctionnement du service vis-à-vis de l'assemblée délibérante et de l'usager. À ce dernier titre, le rapport a également été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du CGCT.

Enfin, le contenu du rapport sera mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement https://www.services.eaufrance.fr/ comme cela a déjà été fait pour les données des années précédentes.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 27 septembre 2023,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 13/09/2023
Le Conseil,

Prend acte le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2022 ci-joint.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D14-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D14-DE

C280923_D14

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'assainissement 2022

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les autorités organisatrices des services publics de l'eau et de l'assainissement sont tenues de présenter chaque année un rapport sur le prix et la qualité de ses services.

Cette disposition est guidée par le double souci de transparence du fonctionnement du service vis-à-vis de l'assemblée délibérante et de l'usager. À ce dernier titre, le rapport a également été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du CGCT.

Enfin, le contenu du rapport sera mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement http://www.services.eaufrance.fr/ comme cela a déjà été fait pour les données des années précédentes.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 27 septembre 2023,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 13/09/2023
Le Conseil,

Prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2022 ci-joint.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D15-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 12
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 13
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D15-DE

C280923_D15

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Programme « eau solidaire » - Budget alloué au dispositif
Clé de répartition du dispositif de la dotation 2023 à l'ensemble des 36 communes
Continuité du service en 2024

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation du service public de distribution d'eau potable, entrée en application le 1er janvier 2013, les élus de la CALL ont décidé de lancer le programme « Eau solidaire ». Un pourcentage des produits de vente d'eau est fourni sous la forme de « chèques eau » aux abonnés en difficultés. Ce pourcentage est de 0,5761% en 2023. Un acompte de 80% du programme 2022 au 1er janvier 2023 a permis d'assurer une continuité du dispositif et ainsi permettre aux CCAS de chaque commune de poursuivre les aides.

A la demande de certains CCAS de mutualiser les chèques non consommés, il est proposé de ne permettre une gestion continue des chèques que sur deux années glissantes, c'est-à-dire de ne pouvoir reporter l'année suivante plus de chèques que la dotation de l'année en cours. L'excédent écrêté compléterait le budget de l'année avant répartition. Par conséquent, 11 700 € viennent s'ajouter au budget consacré au dispositif, soit 111 830 €, le portant à 123 530 €.

La clé de répartition de la dotation a été initialement définie par la CALL en prenant en compte le nombre de coupures observées dans la commune, dont il a été vérifié qu'elle était cohérente avec le revenu médian des ménages. Un tableau récapitulatif de la répartition par commune est annexé à la présente délibération. La clé de répartition appliquée les années précédentes ayant donné satisfaction, les mêmes ratios par commune ont été appliqués.

Au 1er janvier 2024, les communes bénéficieront du report des chèques 2023 non consommés et d'un acompte de 90%, soit 100 650 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 13/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Acte le montant de 111 830 € consacré au programme 2023.

Décide d'abonder ce budget de 11 700 € de chèques 2021 non consommés au 01/01/2023.

Fixe la clé de répartition de la dotation pour 2023, soit 123 530 €, pour les 36 communes.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D15-DE

Fixe l'acompte de 2024 à 90% du budget 2023, soit 100 650 €.

N'autorise le report des chèques non utilisés que sur 2 années glissantes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D16-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 12
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 13
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D16-DE

C280923_D16

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Service Public d'Assainissement Collectif - Convention avec la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) pour l'admission d'effluents des communes de Vermelles et Noyelles-Lès-Vermelles

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) reçoit dans ses ouvrages publics d'assainissement collectif, des eaux usées et pluviales en provenance des réseaux d'assainissement des communes de Vermelles et Noyelles-lès-Vermelles, dont la compétence assainissement est gérée par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR). Les effluents sont collectés et traités sur la station d'épuration de Mazingarbe.

Dans ce cadre, une convention d'admission des effluents des communes de Vermelles et Noyelles-lès-Vermelles, a été signée entre la CALL et la CABBALR , pour une durée fixée à 12 ans à compter du 1er janvier 2009, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Il convient donc d'établir une nouvelle convention. Celle-ci, reprise en annexe, prévoit notamment une durée de 7 ans à compter du 01 janvier 2021, soit jusqu'au 31 décembre 2027 et au titre de la participation financière :

- Pour le fonctionnement des ouvrages, en contrepartie du traitement des effluents, la CALL percevra une rémunération trimestrielle, auprès de la CABBALR, destinée à couvrir les charges d'exploitation liées à l'exploitation du système d'assainissement de Mazingarbe, selon les volumes tels que définis dans la convention et selon les tarifs définis à l'article 8.4 du contrat de concession pour l'exploitation du service public de l'assainissement, liant la CALL à la société CALLEA, soit :
Une part fixe de 10,44 € HT/an/par point de consommation d'eau potable.
Une part variable de 0,9049 € HT/m³ consommé pour chaque point de consommation d'eau potable.

- Pour les travaux d'investissement et de renouvellement, la CALL percevra une rémunération annuelle de 75 000 € HT auprès de la CABBALR, destinée à couvrir les charges du service portant sur les travaux d'investissement et de renouvellement des équipements de la station d'épuration de Mazingarbe,

Etant précisé que ces tarifs seront révisés annuellement dans les conditions définies à l'article 6 de la convention.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 13/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane ayant pour objet l'admission des effluents des communes Vermelles et Noyelles-lès-Vermelles sur la station d'épuration de Mazingarbe, pour une durée de 7 ans à compter du 01 janvier 2021, soit jusqu'au 31 décembre 2027,

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D16-DE

Autorise le Président à signer ladite convention.

Précise que Les recettes seront affectées sur les imputations suivantes : Budget Assainissement/ Fonctionnement/ Lignes de crédit 6783.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D17-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 12
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 13
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D17-DE

C280923_D17

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Service Public d'Assainissement Collectif -
convention avec la CAHC pour le transport et le traitement des Eaux Usées pour les communes de Courrières, Montigny-en-Gohelle, Rouvroy

Le système d'assainissement de la commune de Fouquières-lez-Lens reçoit une partie des volumes rejetés par les communes de Courrières, Montigny-en-Gohelle et Rouvroy situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (CAHC)

Une convention permettait de définir les modalités techniques, juridiques et financières du traitement de ces effluents ; elle a pris fin en même temps que le contrat de délégation de service public d'assainissement soit au 30 avril 2021.

Ce dernier contrat a été renouvelé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en date du 17 décembre 2020, en étant attribué à la société à CALLEA (société dédiée, propriété de l'entreprise Véolia eau – CGE). Il prévoit notamment le transport et le traitement des eaux provenant des communes de Courrières, Montigny-en-Gohelle et Rouvroy, situées hors du territoire de la CALL et appartenant au système d'assainissement de Fouquières-lez-Lens tel que défini par l'arrêté préfectoral du 23 avril 2013.

Aussi, convient-il de signer une nouvelle convention, pour une période de 7 ans à compter du 1er mai 2021, soit jusqu'au 1er mai 2028 et notamment selon la participation financière suivante, pour le fonctionnement des ouvrages :

- En contrepartie du transport et du traitement des effluents, la CALL percevra une rémunération trimestrielle à compter du 1er mai 2021, auprès de la CAHC, destinée à couvrir les charges d'exploitation liées à l'exploitation du système d'assainissement de Fouquières-lez-Lens.

Cette rémunération sera assise sur les volumes tels que définis à l'article 2.4 de la convention.

Les tarifs sont définis à l'article 8.4 du contrat de concession pour l'exploitation du service public de l'assainissement signé entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et CALLEA, soit :

Part fixe trimestrielle : FHPo = 10,44 € HT/an/usager,
Part variable : VHPo = 0,9049 € HT/m³.

- Au titre de la gestion des eaux pluviales et des investissements réalisés par la collectivité, la CALL percevra une rémunération forfaitaire à compter du 1er mai 2021, auprès de la CAHC, destinée à couvrir les charges du service portant sur les eaux pluviales et les investissements. Ce montant forfaitaire est fixé à 300 000 € HT/an.

Etant précisé que ces tarifs seront révisés annuellement dans les conditions fixées à l'article 6 de la convention.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D17-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 13/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin ayant pour objet l'admission des effluents des communes de Courrières, Montigny en Gohelle et Rouvroy, dans les installations d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans le système d'assainissement de Fouquières les Lens, pour une durée de de 7 ans à compter du 1er mai 2021, soit jusqu'au 1er mai 2028.

Autorise le Président à signer avec la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, la convention définissant les modalités techniques, juridiques et financières du raccordement d'une partie de Courrières, Montigny-en-Gohelle et Rouvroy sur le système d'assainissement de Fouquières-lez-Lens.

Précise que les recettes seront affectées sur les imputations suivantes : Budget Assainissement/ Fonctionnement/ Lignes de crédit 6782 et 6790.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D18-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 12
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 13
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D18-DE

C280923_D18

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Service public d'eau potable - convention de fourniture d'eau potable en gros entre la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux

Le service public d'eau potable de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) gère l'alimentation en eau des usagers de l'ensemble de notre territoire. Pour cela, notre EPCI dispose de ses propres ressources mais fait également appel à des ressources externes, en particulier en provenance de la Lys (par le SMAEL) et de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (CAHC),

La CALL a donc demandé à la CAHC de lui fournir de l'eau en gros à compter du 1er juillet 2023 pour l'alimentation en eau potable d'une partie de son territoire via le réservoir de Harnes. En effet, l'eau potable fournie à la CALL provient principalement de l'usine de production de la CAHC située à Quiéry-la-Motte où elle est chlorée après traitement aux UV, puis subit ensuite une dénitratation avant son transit par les réservoirs de la CAHC situés au lieu-dit « Les Pommiers », avec un complément éventuel des forages de Rouvroy.

Précédemment cette fourniture en eau a fait l'objet d'une convention rendue exécutoire le 17 février 2003 avec un terme fixé au 30 juin 2023. Dans ce cadre, les parties se sont rapprochées pour établir la convention reprise en annexe. Celle-ci a pour objet de fixer les conditions administratives, techniques et financières de la fourniture d'eau potable en gros à la CALL à partir des installations de production de la CAHC.

Ainsi et notamment, cette convention sera conclue pour une durée allant du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2028 et selon une facturation semestrielle, en application de la formule : volume x prix de vente d'eau en gros, avec pour le prix de vente en gros :

- part P1 correspondant aux coûts d'exploitation des ouvrages supportés par le délégataire de la CAHC, pour alimenter en eau potable la CALL, fixée à 0,2704 €/m³, en tarif de base au 1er janvier 2023, tarif défini dans le contrat conclu entre la CAHC et le délégataire de la CAHC,
- part P2 correspondant aux coûts d'entretien du site de Quiéry-la-Motte, ainsi qu'à la protection de la ressource en eau supportés par la CAHC, fixée à 0,0646 €/m³, au 1er janvier 2023, tarif défini dans le contrat conclu entre la CAHC et le délégataire de la CAHC

Étant précisé que cette formule est actualisée dans les conditions définies à l'article 3 de la convention,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 13/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les termes de la convention ci-annexée, relative à la fourniture d'eau potable en gros entre la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, pour une durée allant du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2028,

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D18-DE

Autorise le Président ou son représentant à la signer,

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 sur l'imputation : budget Eau Potable/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 4820.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D19-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D19-DE

C280923_D19

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Organisation d'un forum « Mobilité intermodale, décarbonée et solidaire, les acteurs de l'Artois s'engagent ! » le 14 septembre 2023 à Arras – Demande de subvention du Réseau Alliances

Les enjeux de mobilité à l'échelle de l'Artois sont considérables : alors que les besoins ne cessent de croître, la saturation de certains axes contraint les gestionnaires d'infrastructures à envisager un large panel de solutions, allant de la gestion dynamique des flux aux grands projets. Expérimentation du péage positif, incitation au covoiturage, mais aussi organisation de l'offre ferroviaire, réflexions sur la logistique urbaine… sont autant de pistes explorées. Parallèlement, les travaux du canal Seine-Nord-Europe avancent tandis que des interrogations sont encore nombreuses sur le projet de Réseau Express Régional.

De la prise de conscience à l'action, en passant par le dialogue, chaque acteur a un rôle à jouer pour impulser une transformation responsable et durable du territoire.

Au-delà des grands projets d'aménagement du territoire, comment l'ensemble des parties prenantes doivent-elles s'inscrire dans cette dynamique ? Comment peuvent-elles faire des enjeux de mobilité un levier de croissance pour elles et les citoyens ? Quel rôle peuvent-elles jouer dès maintenant pour transformer les usages ?

Entreprises et collectivités ont aussi un rôle à jouer en tant qu'employeurs : mise en place de Plans de Mobilité, mobilisation des collaborateurs, développement des mobilités douces : le management de la mobilité est une formidable opportunité pour expérimenter dans nos organisations. Pour cela, la coopération entre les acteurs du territoire est nécessaire, les solutions étant souvent collectives.

C'est pourquoi, le World Forum for a Responsible Economy, porté par le Réseau Alliance (qui fédère 380 entreprises), organise le 14 septembre en partenariat avec les intercommunalités de l'Artois une matinée d'échange sur le sujet de la mobilité intermodale, décarbonée et solidaire. Cette manifestation se tiendra à Arras, sur le site d'Artois Expo.

A destination des entreprises, associations, collectivités et employeurs locaux, cette matinée aura pour vocation d'instaurer un nouveau dialogue entre les acteurs économiques du territoire sur ces sujets de mobilité et de mieux informer et porter à connaissance les nouvelles pratiques.

Afin d'accompagner l'évènement, il est proposé d'allouer une subvention à hauteur de 3 000 € sur un budget total de 33 500 € HT au Réseau Alliances (soit une participation de 9%).

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 13/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une subvention à hauteur de 3 000 € sur un montant total de 33 500 € HT(soit 9 % de taux de subvention) à l'association Réseau Alliances pour l'organisation d'une matinée d'échanges sur la thématique des mobilités le 14 septembre 2023.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D19-DE

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 000 € sont prévus sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 10 071.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D20-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D20-DE

C280923_D20

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Plateforme "proch'emploi" - partage financier des dépenses entre la CALL et la CAHC : avenant n°1 à la convention-cadre

Depuis 2016 et l'adoption du dispositif Proch' Emploi, la plateforme territoriale de Lens-Liévin/Hénin- Carvin a détecté 2 723 offres d'emploi et permis le recrutement de 1 429 candidats.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 février 2021 une convention cadre d'objectifs et de moyens pour la période 2021-2025 a été signée entre la Région Hauts-de-France et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin le 19 avril 2021, ainsi qu'un avenant en date du 8 août 2022, par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 janvier 2022 ayant pour objet de modifier les modalités du soutien financier.

En parallèle, par délibération du Conseil Communautaire en date du 6 février 2020 une convention entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin formalise le partage financier des frais de fonctionnement de la plateforme, pour une période allant de sa signature au 31 décembre 2023, période pouvant être renouvelée pour trois ans et par voie d'avenant, conformément à son article 6.4,

Cette convention prévoit que la CALL finance la rémunération d'un responsable et d'un assistant. La CAHC, quant à elle, prend en charge la rémunération d'un deuxième assistant, les charges courantes (eau, électricité, chauffage) le loyer et les dépenses informatiques. Un état des lieux des dépenses réelles est réalisé chaque année. Le partage des dépenses s'effectue dans le respect de la règle de calcul 2/3 à charge de la CALL, et 1/3 pour la CAHC, prévue au chapitre 5 de la convention entre les deux EPCI,

Cette convention prenant fin le 31 décembre 2023, il convient de la prolonger pour une nouvelle période afin de poursuivre le dispositif dans le cadre du partenariat avec la Région qui, lui, s'achève le 31 décembre 2025,

L'article 6.4 de la convention entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin prévoyant une durée de période de trois ans, soit un an après la fin du partenariat avec la Région, il s'avère pertinent de fixer la date de fin de cette période au 31 décembre 2025.

Aussi, est-il nécessaire de prendre un avenant ayant pour objet d'acter le renouvellement de la convention entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, selon les modalités précitées.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 19/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la passation d'un avenant n°1 à la convention-cadre d'objectifs et de moyens avec la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin concernant le fonctionnement de la plate-forme Proch'emploi, ayant pour objet de renouveler le partenariat entre les deux Communautés d'Agglomération, pour une période allant du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2025 et donc de modifier l'article 6.4 de ladite convention,

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D20-DE

Autorise le Président à signer cet avenant n°1 à la convention-cadre d'objectifs et de moyens avec la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin concernant le fonctionnement de la plate-forme Proch'emploi,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D21-DE

C280923_D21

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Entrée de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin au capital de la SCIC ALL

Le soutien aux initiatives de l'économie sociale et solidaire est l'un des marqueurs de la politique de développement économique et social de la CALL, qui a souhaité poursuivre cette dynamique en s'engageant dans l'entrée au capital des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif, par délibération en date du 28 septembre 2022.

Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) créées par la loi du 17 juillet 2001 avec la volonté d'instaurer une structure juridique qui permet d'associer à la gouvernance à la fois les salariés, les usagers ou les bénévoles et les collectivités, se caractérisent par l'égalité d'ambition entre la qualité d'un service économique et des objectifs d'intérêts collectifs, et un mode d'organisation qui repose sur des principes de solidarité et de démocratie et sur le principe 1 sociétaire = 1 voix.

La participation des collectivités ne doit pas dépasser 50 % du capital total de la SCIC. Une telle participation fait évoluer la posture de l'intercommunalité. L'agglomération devient un sociétaire à part entière du projet et prend part à ses orientations stratégiques en s'inscrivant dans une démarche de coopération démocratique, au même rang que les autres sociétaires. La participation de la collectivité renforce aussi la crédibilité du projet vis-à-vis des partenaires extérieurs.

La SCIC ALL « Autour du Louvre-Lens » crée et produit des objets de promotion du territoire en s'appuyant sur un projet collaboratif associant producteurs, artisans, entreprises, acteurs de l'insertion et de l'ESS, collectivités à l'échelle du territoire et de la région. Elle pratique les préceptes de l'économie sociale & solidaire et s'inscrit dans une logique de développement économique territorial.

En vertu de la délibération adoptée par le Conseil Communautaire sur l'entrée au capital des SCIC, la Communauté d'Agglomération pourrait entrer au capital de la SCIC ALL à hauteur de 20 000 €, représentant l'achat de 200 parts sociales, à somme égale avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Le représentant de la CALL au sein de l'Assemblée Générale de ALL serait Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Maire de Vendin-le-Vieil, en sa qualité de délégué communautaire à l'ESS.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 19/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la souscription de 200 parts sociales au capital de la SCIC ALL, sise 84 rue Paul Bert à LENS (62300).

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette entrée dans le capital de la SCIC.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D21-DE

Décide de désigner Monsieur Ludovic GAMBIEZ, conseiller délégué à l'ESS, comme représentant de la collectivité au sein des organes délibérants de ALL.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 20 000 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Investissement Ligne de crédit 11767.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D22-DE

C280923_D22

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Subvention à l'association ACTIO pour "Les Chroniques de Gliwensbourg"

L'Association ACTIO, née à Wingles en 2007 sous l'impulsion d'Emilie TOMMASI (auteur/metteur en scène/réalisatrice), a débuté en 2020 la production d'une websérie intitulée « Les chroniques de Gliwensbourg ». Au regard du succès de son épisode pilote, elle a reçu le soutien du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) pour le tournage des épisodes 2 et 3.

Aujourd'hui, pour conclure un cycle qui aura duré 5 ans, l'association souhaiterait pouvoir produire les deux derniers épisodes de la première saison afin de permettre sa diffusion dans son intégralité sur la chaîne Youtube qui lui est dédiée. Parallèlement, la diffusion de la série sera accompagnée par des capsules sous le nom de « Gliwensbourg, c'est notre histoire » (10 épisodes de 3 minutes), tel un film documentaire retraçant le tournage et la production de la série.

En 2024, cette dernière sera présentée dans de nombreux festivals internationaux, grâce à son inscription aux événements de la « Web Series World Cup 2024 ». Une occasion de promouvoir dans le monde, les talents et les paysages du territoire.

« Les chroniques de Gliwensbourg » sont l'occasion de mettre à l'honneur les habitants de la Région Hauts-de-France, à travers leurs histoires et celle de leurs aïeux. L'histoire d'une région en reconstruction, dans un contexte d'effort de guerre et d'immigration. Pour la production des nouveaux épisodes, les enjeux sont également ceux du passage à la professionnalisation par le biais d'intermittents issus du territoire et spécialistes des techniques de postproduction audiovisuelles.

De plus, l'association propose cinq séances de diffusion des épisodes de la série en présence de l'équipe de production (réalisatrice et comédiens) dans les cinémas identifiés par la CALL et souhaite également s'engager dans le développement d'actions à vocation pédagogique afin de porter à la connaissance des adolescents les spécificités des métiers relatifs à la production audiovisuelle et du cinéma.

Le coût total de son projet étant de 35 000 €, l'association est à la recherche de fonds supplémentaires et sollicite d'autres partenaires publics et privés, afin de maîtriser les coûts de production et de pouvoir tourner dans des lieux dont le cadre est exceptionnel. Parmi eux on retrouve, notamment la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane, les communes de Wingles, Ferfay, Auchel ainsi que le CNC, l'entreprise Sablière des Hauts-de-France, Treepix Studio, …

Pour sa part, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est impliquée depuis plusieurs années dans le développement d'une action forte à l'éducation à l'image en lien avec les équipements cinématographiques municipaux du territoire et à la valorisation de son patrimoine, notamment dans le cadre du tourisme de mémoire et des actions conduites au titre de son label Pays d'Art et d'Histoire. C'est pourquoi, elle décide de s'engager dans la démarche aux côtés des acteurs susmentionnés, pour financer une partie du coût de la websérie imaginée par l'Association ACTIO.

La demande d'aide est justifiée en majeure partie pour la rémunération des frais de logistique liés notamment à de la location de matériel, puis de postproduction pour le montage vidéo et sonore des images.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D22-DE

Afin d'apporter les moyens nécessaires à la production des derniers épisodes de la websérie, prétendre à cinq séances de diffusion de cette dernière en présence de l'équipe artistique pour un échange avec le public dans les salles de cinéma dont la CALL dispose, il est proposé d'accorder un soutien financier de 5 000 € auprès de l'association ACTIO.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 19/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe d'un soutien financier à l'association ACTIO pour la réalisation des deux derniers épisodes de la web-série « Les chroniques de Gliwensbourg ».

Décide le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association ACTIO soit 14,28% du budget du coût total du projet.

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, et notamment la convention financière pour l'année 2023.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 8676.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D23-DE

C280923_D23

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Lens-Liévin « Terre de Jeux »
Retransmission de matchs de coupe d'Europe et mise en place d'un village des champions
Versement d'une subvention

Le retour sur la scène européenne de l'équipe professionnelle du Racing Club de Lens est une opportunité tant sur le plan économique que sur le plan marketing territorial. La Ligue des champions de l'UEFA (UEFA Champions League), regroupe les meilleurs clubs européens et est reconnue comme prestigieuse. Pour le territoire, l'accueil de cette compétition sportive est vecteur d'une mise en lumière au niveau européen et international propice au développement de l'attractivité du territoire. Cet événement favorisera en outre la mise en réseau des institutions et des partenariats publics et privés pendant toute la durée de la compétition.

Dans le cadre de l'accueil de la ligue des champions, la CALL souhaite accompagner la ville de Lens pour la retransmission de matchs et la mise en place d'animations diverses à destination du grand public.

A cet effet, il sera créé un village place Jean Jaurès où les supporters, spectateurs et/ou simples visiteurs pourront bénéficier de diverses animations avant la diffusion des matchs (Jeux et activités, animation musicale, un stand de tir de ballon de précision, photobooth sticker, un happy Hour…).

Cette compétition européenne est pour le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin un événement populaire, partagé par le plus grand nombre, impliquant des acteurs de la vie locale (associations, entreprises, commerçants, mouvements sportifs, quartiers, etc ...). Elle fera vivre à l'ensemble de la population un moment exceptionnel autour des valeurs de partage, de solidarité et convivialité, permettant de promouvoir le football et le sport en général auprès d'un large public, participera à la valorisation touristique et économique du territoire et constituera un outil de promotion du territoire à l'international.

Pour toutes ces raisons et dans le prolongement des politiques ambitieuses portées par la CALL, il est proposé de s'inscrire dans la dynamique portée par la ville de Lens et d'attribuer une subvention à hauteur de 20 000 € par match (soit 60 000 € pour les 3 matchs retransmis et le cas échéant 20 000 € par match retransmis dans les mêmes conditions). Dans ce cadre, une convention établie entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la ville de Lens, permettra de développer les engagements de chacune des parties.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 19/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Accorde une subvention de 60 000 € puis en cas de reconduction du dispositif de 20 000 € par match retransmis (pour un montant total maximum de 120 000 € TTC) sur un budget prévisionnel de l'opération pour un montant de 150 000 € (50 000 €/match) soit un accompagnement de 40%.

Approuve le projet de convention relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin de 120 000 € maximum au profit de la Ville de Lens pour l'accueil de la ligue des champions.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce partenariat avec la commune de Lens.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D23-DE

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 120 000 € maximum sont prévus au budget sur l'imputation : budget principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 11504.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D24-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D24-DE

C280923_D24

RESSOURCES ET MOYENS

****

Adoption du règlement d'exploitation de l'aérodrome de Lens-Bénifontaine

L'aérodrome de Bénifontaine a été ouvert à la circulation aérienne publique par arrêté du 17 février 1959. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est devenue propriétaire de ce site de 30 hectares à la suite d'une acquisition menée auprès de la ville de Lens le 23 janvier 2003.

La collectivité est délégataire de l'exploitation par convention interne intervenue avec la Direction de l'Aviation Civile.

Les missions générales liées à la gestion et à la surveillance du site sont confiées à un prestataire privé via une commande publique. Le marché a pris effet le 23 décembre 2022 pour se terminer le 30 novembre 2023. Il est renouvelable tacitement trois fois par période d'une année. La commande a été confiée à un auto-entrepreneur qui dispose par ailleurs du diplôme théorique de pilote en ligne, de la licence européenne de pilote professionnel et de la qualification d'instructeur.

Il est proposé l'adoption d'un règlement d'exploitation de l'aérodrome permettant de définir a minima les règles d'usage et de circulation à respecter.

Ce règlement permettra la sensibilisation des différents partenaires à la circulation sur l'aérodrome. Est également mise à disposition une fiche réflexe permettant de déclarer tout accident.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le règlement d'exploitation de l'aérodrome de Lens Bénifontaine à compter du 1er octobre 2023, sur la base du document joint en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D25-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D25-DE

C280923_D25

RESSOURCES ET MOYENS

****

Contrat de Territoire 2023-2026 entre le Département du Pas de Calais et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin – Autorisation de signer

Sur la base des 3 Pactes constitutifs de son projet de mandat (« Solidarités Territoriales », « Solidarités Humaines » et « Réussites Citoyennes »), le Département du Pas-de-Calais engage une nouvelle phase de contractualisation pour la période 2023-2026.

Cadre de référence, le nouveau « Contrat de Territoire » définit ainsi les enjeux partagés des signataires, visant l'émergence d'opérations améliorant le cadre de vie et l'accès aux services des habitants .

Les axes d'intervention du Contrat de Territoire de la CALL procèdent des enjeux partagés avec le Département :

- Conduire une stratégie d'attractivité et de rayonnement territorial innovante en faveur de l'emploi et de l'insertion,
- S'appuyer sur la culture, le sport, le patrimoine et l'éducation pour développer le potentiel humain,
- Favoriser une mobilité durable au quotidien,
- Réduire les disparités sociales et territoriales,
- Accompagner la transition écologique vers un territoire plus sobre et solidaire.e

Le Contrat emporte également pour engagements réciproques :

- De la part du Département : la mobilisation de son ingénierie, et le cas échéant, de ses dispositifs de droit commun, ou le soutien financier de son Fonds d'Innovation Territoriale,
- De la part de la CALL : une attention particulière, dans l'élaboration des projets, sur les enjeux environnementaux, le handicap, la jeunesse, et de manière générale le lien et la cohésion sociale. Ainsi que les obligations usuelles de communication en matière de partenariats, notamment l'organisation de temps protocolaires, concernant les travaux bâtimentaires.

Enfin, la gouvernance est organisée via un Comité de pilotage annuel, le Contrat de Territoire se déclinant au fil de l'eau en fiches opérations présentées au vote de la Commission permanente départementale.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D25-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le projet de Contrat territorial 2023-2026 avec le Département du Pas-de-Calais, tel que sus-relaté.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D26-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D26-DE

C280923_D26

RESSOURCES ET MOYENS

****

Convention pour la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive par le Département pour le projet de construction du centre aquatique de Harnes

Par délibération du 23 septembre 2021, le Conseil Communautaire a validé l'accompagnement par la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin auprès de la ville de Harnes pour l'élaboration d'un nouvel équipement nautique. Celui-ci s'effectue au travers d'un mandat, dans le cadre de l'élargissement du périmètre du service commun.

La Communauté d'Agglomération Lens-Liévin a formulé une demande anticipée de prescription de diagnostic archéologique auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour ce projet. La DRAC a notifié un arrêté relatif à cette prescription à la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin et a proposé que ce diagnostic soit réalisé par le Département, doté d'un centre archéologique agréé conformément au Code du patrimoine.

À cette fin, une convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive doit être conclue entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté d'Agglomération Lens Liévin projetant d'exécuter les travaux d'aménagement.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise la signature de la convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive et une éventuelle réalisation ultérieure de fouilles archéologiques, par la Direction de l'archéologie du Département du Pas-de-Calais.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D27-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D27-DE

C280923_D27

RESSOURCES ET MOYENS

****

Schéma de mutualisation
Direction Mutualisée des Systèmes d'Information (DMSI)
Ajustement tarifaire au 1er octobre 2023

Le Président rappelle à l'assemblée la création du service commun informatique, dénommé Direction Mutualisée des Systèmes d'Information (DMSI), en vertu de l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délibération du 6 juillet 2022 du Conseil communautaire.

Les démarches engagées avec les premières communes intéressées à l'adhésion à ce service commun ont posé les éléments de réflexion suivants, pouvant amener l'ajustement du dispositif :

- la montée en charge progressive des services souscrits ne permet pas d'identifier a priori une date de mise en œuvre précise de chacun d'entre eux ; la convention doit être plus souple et permettre de déclencher un service à la fois, sans y revenir par avenant,
- la catégorie de service « Messagerie collaborative » a finalement plus d'adeptes compte tenu des options possibles (visioconférence, messagerie instantanée, cloud) ; un seul tarif est donc incomplet si l'on veut proposer ces services à valeur ajoutée bien prisés des demandeurs.

Il est donc proposé d'ajuster le dispositif par :

- un modèle de convention plus flexible dans la mise en œuvre des services souscrits, avec les documents annexes correspondants (demande de souscription, procès-verbal d'ouverture de service).
- la décomposition du tarif relatif à la catégorie 2 (messagerie collaborative) en 3 niveaux de service (base, professionnel, premium), chacun proposant 3 tailles de stockage de données (10, 25 et 50 giga-octets).

Les autres principes liés à la gouvernance et aux dispositions conventionnelles restent inchangés.

Il est rappelé que les valeurs unitaires appliquées dans la grille tarifaire pour chaque catégorie de service correspondent à un tarif mensuel indivisible selon la base applicable (poste de travail ou boîte aux lettres). La facturation reste quant à elle annuelle.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte la révision des tarifs d'adhésion au service commun (Direction Mutualisée des Systèmes d'Information), fixés au 1er octobre 2023, tels qu'indiqués dans le document annexé.

Adopte l'ajustement de la convention pour permettre la flexibilité dans la souscription des services proposés par le service commun.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D27-DE

Précise que les dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun (DMSI) seront inscrites aux budgets sur les lignes de crédit informatiques déjà utilisées pour le fonctionnement de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique de la CALL.

Précise que les participations financières des communes adhérentes seront versées au budget général des exercices concernés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D28-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D28-DE

C280923_D28

RESSOURCES ET MOYENS

****

Annay-sous Lens : mandat de maîtrise d'ouvrage pour la restructuration et extension de l'école Pantigny

La Communauté d' Agglomération de Lens Liévin (CALL) est engagée depuis deux ans dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine public et d'accompagnement de projets communaux.

C'est à travers son Schéma de Mutualisation par délibérations en date du 28 novembre 2019 et du 23 septembre 2021, que la Communauté d' Agglomération de Lens Liévin (CALL) a créé un service commun nommé « service commun de la transition durable et d'aide aux communes» afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation d'un programme ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire (communaux et intercommunaux) et d'aides aux communes dans la réalisation de leurs projets de développement.

Les missions du service commun de la transition durable et d'aides aux communes proposent 2 accompagnements distincts et spécifiques :

- •Assistance et ingénierie pour la Transition durable et d'aide aux communes,
- •Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique à réalisation d'un projet.

Par délibération du 21 mars 2022, la commune d'Annay-sous-Lens a adhéré au service commun de la transition durable et d'aides aux communes pour une durée de 3 ans à compter de la signature de la convention Cadre.

Le projet de réaménagement de l'école Pantigny de la commune d'Annay-sous-Lens consiste à démolir 2 bâtiments préfabriqués vétustes pour reconstruire un bâtiment neuf attenant à l'école et à rénover un bâtiment existant pour y intégrer du périscolaire et un espace de bureau. Ce projet s'inscrit dans la convention cadre du service commun « transition durable et aide aux communes » au titre de l'Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique et a pour objet, conformément aux dispositions du Titre II – Maîtrise d'Ouvrage du Livre IV, de la IIème Partie du Code de la commande publique, de confier au mandataire, qui l'accepte, le soin de réaliser cette opération au nom et pour le compte du maître de l'ouvrage. Le coût global de cette opération est estimé à 802 000€ HT soit 962 400 € TTC (valeur août 2023) dont 600 000 € HT pour les travaux. Une fois réalisé l'équipement sera géré par la ville.

Cet accompagnement de la CALL prendra la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage que souhaite lui confier la Commune d'Annay-sous-Lens, afin que la CALL puisse agir au nom et pour le compte de la Ville concernant le suivi de la conception et la réalisation de ce nouvel équipement.

La durée prévisionnelle du mandat sera de 36 mois, à compter de sa date de notification. Cette durée comprend les délais d'études, d'obtention des autorisations administratives, de réalisation des ouvrages jusqu'à leur réception.

Conformément aux dispositions de l'article 4-B de la convention cadre du service commun en question, la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun pour l'accompagnement au projet de construction du projet de réaménagement de l'école Pantigny d'Annay-sous-Lens est de 13 200 € soit 4400 € /an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D28-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise la signature de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, et ses éventuels avenants, donnée par la commune d'Annay-sous-Lens à la Communauté d'agglomération ci-annexée au titre de l'Assistance et ingénierie complémentaire.

Fixe le montant de la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun de la mission à 13 200 € soit un versement de 4 400 € /an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans

Autorise le Président à signer l'avenant pour le transfert des marchés de maîtrise d'œuvre, Coordination SPS et bureau de contrôle relatif au réaménagement de l'école Pantigny pour l'ensemble des prestations ainsi que les marchés de travaux, afférents au mandat de maîtrise d'ouvrage donné par la commune de Annay-sous-Lens à la Communauté d'agglomération.

Précise que les crédits pluriannuels nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Programme T-MANDAT :
- Dépenses sur opération 23D15985/ Ligne de crédit 11913/ Chapitre 458142,
- Recettes sur opération 23D15986/ Ligne de crédit 11914/ Chapitre 458242.

Précise que la participation financière spécifique complémentaire sera versée sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 11883.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D29-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D29-DE

C280923_D29

RESSOURCES ET MOYENS

****

Mazingarbe : mandat de maîtrise d'ouvrage pour la création d'un espace polyvalent et d'un espace socioculturel au sein d'un ancien bâtiment commercial

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine public et d'accompagnement de projets communaux.

C'est à travers son Schéma de Mutualisation par délibérations en date du 28 novembre 2019 et du 23 septembre 2021, que la Communauté d' Agglomération de Lens-Liévin a créé un service commun nommé « service commun de la transition durable et d'aide aux communes » afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation d'un programme ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire (communaux et intercommunaux) et d'aides aux communes dans la réalisation de leurs projets de développement.

Les missions du service commun de la transition durable et d'aides aux communes proposent deux accompagnements distincts et spécifiques :

- Assistance et ingénierie pour la transition durable et d'aide aux communes,
- Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique à réalisation d'un projet.

Par délibération du 9 mars 2023, la commune de Mazingarbe a adhéré au service commun de la transition durable et d'aides aux communes pour une durée de 3 ans à compter de la signature de la convention cadre.

La commune de Mazingarbe souhaite réhabiliter un ancien bâtiment commercial pour la création un espace polyvalent permettant d'y accueillir d'une part les activités sportives telles que le judo, sports de combat, lady boxing, en créant un Dojo (dans le cadre du programme 1000 Dojos) et d'autre part un espace socioculturel. S'agissant d'un changement de destination, et de l'aménagement intérieur de nouveaux espaces, le bâtiment est assujetti au décret tertiaire (Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte - LTECV). Le coût global de cette opération est estimé à 1 297 440 € HT soit 1 556 928 €TTC (valeur août 2023) dont 1 000 000 € HT pour les travaux.

Cet accompagnement de la CALL prendra la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage que souhaite lui confier la commune de Mazingarbe, afin que la CALL puisse agir au nom et pour le compte de la ville concernant le suivi de la conception et la restructuration de ce nouvel équipement.

La durée prévisionnelle du mandat sera de 30 mois, à compter de sa date de notification. Cette durée comprend les délais d'études, d'obtention des autorisations administratives, de réalisation des ouvrages jusqu'à leur réception.

Cet accompagnement se fera dans le cadre du service commun « transition durable et aide aux communes » auquel la Commune de Mazingarbe a adhéré le 9 mars 2023 et au titre de l'Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique.

Conformément aux dispositions de l'article 4-B de la convention cadre du service commun « transition durable et aide aux communes » du 10 mars 2023, la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun pour l'accompagnement au projet de construction de la salle de sport de Mazingarbe est de 21 780 € soit 7 260 €/an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D29-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise la signature de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et ses éventuels avenants donnée par la commune de Mazingarbe à la Communauté d'agglomération au titre de l'Assistance et ingénierie complémentaire ainsi que l'ensemble des marchés qui seront passés, dont les marchés de travaux, afférents au mandat de maîtrise d'ouvrage donné par la commune de Mazingarbe à la Communauté d'agglomération.

Fixe le montant de la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun de la mission à 21 780 € soit un versement de 7 260 €/an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans

Précise que les crédits pluriannuels nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Investissement/ Programme T-MANDAT :

- Dépenses sur opération 23D15983/ Ligne de crédit 11911/ Chapitre 458141
- Recettes sur opération 23D15984/ Ligne de crédit 11912/ Chapitre 458241.

Précise que la participation financière spécifique complémentaire sera versée sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 11883.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D30-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D30-DE

C280923_D30

RESSOURCES ET MOYENS

****

Grenay : Modification de la composition de la Commission Ressources et Moyens

Le Conseil Communautaire a, par délibération du 7 juillet 2020, décidé de constituer quatre commissions :

- Attractivité du Territoire,
- Développement Durable,
- Développement Social,
- Ressources et Moyens,

et fixé, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, leur composition.

Ces commissions ont pour mission d'analyser les politiques actuelles dans leurs domaines de compétence respectifs, de proposer des inflexions ou la création de nouvelles politiques.

Suite à la démission du mandat de conseiller municipal de M. Christian CHAMPIRE, il y a lieu de modifier la composition de la commission Ressources et Moyens.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, M. Mickaël FAUQUEMBERG au sein de la Commission Ressources et Moyens (en lieu et place de M. Christian CHAMPIRE).

La liste est ainsi modifiée :

- Commission chargée de la thématique Ressources et Moyens : 22 membres

	NOMS PRÉNOMS
1	ALEXANDRE Jean-Marie
2	CANIVEZ Patrick
3	DARRAS Jérôme
4	DERNONCOURT Daniel
5	DESMARETZ Arnaud
6	FAUQUEMBERG Mickaël
7	FINEZ Sabine
8	FRANCKE Nicolas
9	HOUZIAUX Jeanne
10	IDYOUSSEF Abdeljalil
11	KUCHCINSKI André
12	LA GRANGE Philippe
13	LEJEUNE Yvon
14	MARTIN Brigitte
15	MEPHU NGUIFO Laure

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D30-DE

16	PEDOWSKI Christian
17	PETIT Brigitte
18	RUSIN Sophie
19	SPRIMONT Christian
20	STIEVENARD Christine
21	SZABO Estelle
22	VISEUX Maurice

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D31-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D31-DE

C280923_D31

RESSOURCES ET MOYENS

****

Grenay : Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Le Conseil Communautaire a par délibération du 9 juillet 2020, décidé de modifier la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et désigné dans le respect de la législation en vigueur, des représentants pour l'assemblée délibérante et associations locales.

Cette commission a pour mission d'examiner entre autres, les rapports et bilans établis par les Délégataires de Service Public, le prix et la qualité du service public d'eau potable sur les services d'assainissement, les régies en autonomie financières,....

Suite à la démission du mandat de conseiller municipal de M. Christian CHAMPIRE, il y a lieu de modifier la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne, M. Mickaël FAUQUEMBERG au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (en lieu et place de M. Christian CHAMPIRE).

La liste est ainsi modifiée :

Pour l'assemblée délibérante :	
Le Président,	son suppléant,
M. Sylvain ROBERT	M. Alain BAVAY
TITULAIRES	**SUPPLÉANTS**
M. Alain LHERBIER	M. Daniel KRUSZKA
M. Tony MOULIN	Mme Cécile BOURDON
M. André KUCHCINSKI	M. Jérôme DARRAS
Mme Jeanne HOUZIAUX	Mme Donata HOCHART
M. Mickaël FAUQUEMBERG	M. Julien VOULIOT
M. Jean LETOQUART	Mme Nathalie MEGUEULLE-MANIER
M. Patrick CANIVET	Mme Ludivine HENNEAU-PLOUVIER
M. Nicolas GODART	Mme Nadine DUCLOY
M. Justin CLAIRET	M. Jean-Noël GODART

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D31-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D32-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D32-DE

C280923_D32

RESSOURCES ET MOYENS

****

Loos-en-Gohelle : Modification de la composition au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le IV. de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose qu'« *il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant* ».

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle se réunit dès lors qu'une compétence est transférée et est mobilisée à chaque nouveau transfert de charge, quelque soit son montant.

Par délibération du conseil du 24 septembre 2020, le Conseil communautaire a décidé que la CLECT serait composée d'un représentant et d'un suppléant pour chaque commune membre de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, que les communes soient ou non concernées par le transfert de charges, elles participent aux délibérations de la CLECT. Son règlement intérieur précise que chaque commune dispose d'un membre titulaire et d'un membre suppléant désignés par délibération du Conseil Municipal.

M. Jean-François CARON ayant fait part de son souhait de ne plus faire partie en tant que membre suppléant de la CLECT, il convient de le remplacer pour la commune de Loos-en-Gohelle.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Modifie les membres à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées pour la commune de Loos-en-Gohelle, comme suit :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
LOOS-EN-GOHELLE	Christine STIEVENARD	Geoffrey MATHON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D33-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D33-DE

C280923_D33

RESSOURCES ET MOYENS

****

Représentation de la Communauté d'Agglomération au sein du Pôle Métropolitain de l'Artois, d'Artois Mobilités, de l'Office du Tourisme : modification

Le Pôle Métropolitain de l'Artois, syndicat mixte ouvert est partagé par les trois communautés d'agglomération (Lens-Liévin, Hénin-Carvin, Béthune-Bruay Artois Lys Romane) ainsi que le Département.

C'est une instance de gouvernance, de coordination et de mutualisation où les collectivités membres restent souveraines sur leurs compétences mais choisissent, de partager des analyses, orientations et des actions sur des enjeux communs.

Artois Mobilités est un établissement public qui est en charge du réseau de transports en commun TADAO, sur le territoire des agglomérations de Lens-Liévin, Hénin-Carvin et Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane.

L'Office du Tourisme de Lens-Liévin est quant lui à la source de propositions culturelles, sportives ou ludiques sur le territoire.

Suite à la démission de Monsieur Christian CHAMPIRE de son mandat de conseiller communautaire par courrier réceptionné en date du 4 septembre 2023, celui-ci étant le représentant la CALL au sein des organismes suivants :

- Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain de l'Artois,
- Syndicat Mixte Artois Mobilités,
- L'Office du Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

il y a lieu de le remplacer.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne :

- Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain de l'Artois : Monsieur Sébastien MESSENT en qualité de titulaire et Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG en qualité de suppléant,
- Syndicat Mixte Artois Mobilités : Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, en qualité de suppléant,
- Office de Tourisme et du Patrimoine de la CALL : Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, en qualité de suppléant.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D33-DE

La composition des structures sont ainsi modifiées :

Structures	Titulaires	Suppléants
Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain de l'Artois	M. Sylvain ROBERT M. Laurent DUPORGE M. Alain BAVAY M. François LEMAIRE M. Bernard BAUDE M. Sébastien MESSENT M. Philippe LA GRANGE	M. Philippe DUQUESNOY M. Alain ROGER M. Ludovic GAMBIEZ M. André KUCHCINSKI M. Patrick CANIVEZ M. Mickaël FAUQUEMBERG Mme Estelle SZABO
Syndicat Mixte Artois Mobilités	M. Laurent DUPORGE M. Alain DUBREUCQ M. Dominique REAL M. Daniel KRUSZKA M. Pierre CHERET M. Abdeljalil IDYOUSSEF Mme Estelle SZABO	M. Alain BAVAY Mme Samia SADOUNE M. Stéphane SIKORA M. Joachim GUFFROY M. Bruno TRONI M. Mickaël FAUQUEMBERG Mme Nadine DUCLOY
Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	M. Philippe DUQUESNOY M. Nicolas FRANCKE Mme Hélène CORRE Mme Christine STIEVENARD Mme Martine GERMA Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH Mme Perrine CIOFFI Mme Ludivine HENNEAU PLOUVIER Mme Nathalie MEGUEULLE MANIER Mme Martine DEMEYERE M. Yvon LEJEUNE M. Philippe VANTORRE	M. Christian SPRIMONT Mme Catherine DAMBRINE Mme Carine BANAS Mme Corinne TATE M. Christophe CIURYS M. Tony MOULIN Mme Virginie COLLART M. Steven VANDEVOORDE M. Laurent DUCAMP M. Mickaël FAUQUEMBERG Mme Bernadette DOUTREMEPUICH Mme Virginie MARTEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D34-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D34-DE

C280923_D34

RESSOURCES ET MOYENS

****

Commission de Suivi de Site (CSS) de la société Nortanking à Annay-sous-Lens : Désignation des représentants

La Commission de Suivi de Site (CSS) de la société « NORTANKING » a été créée par arrêté préfectoral du 10 septembre 2012 ; sa composition a, quant à elle, été fixée par un arrêté préfectoral du 12 septembre 2012.

Les missions des CSS sont de :

- créer entre les différents représentants des collèges, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées en vue de prévenir, conformément aux dispositions de l'article L511-1 du Code de l'Environnement (CE), les dangers ou inconvénients liés à leur activité que ce soit pour la commodité du voisinage, la santé, la sécurité et la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, l'utilisation rationnelle de l'énergie, la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique,
- suivre l'activité des installations classées pour lesquelles elle a été créée, que ce soit lors de leur création, de leur exploitation ou de leur cessation d'activité,
- promouvoir, pour ces installations, l'information du public sur la protection des intérêts visés à l'article L511-1 et L125-2-1 du Code de l'Environnement.

Cette Commission a été renouvelée le 5 mars 2018 pour une durée de cinq ans.

Arrivant à expiration, il nous est demandé de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à la CSS de la société « NORTANKING » à Annay-sous-Lens.

Après appel à candidatures et un vote,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne pour représenter la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au sein de la CSS de la société « NORTANKING », Madame Martine DEMEYERE en qualité de délégué titulaire et Monsieur Nicolas FRANCKE en qualité de délégué suppléant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D35-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D35-DE

C280923_D35

RESSOURCES ET MOYENS

****

Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres (SIZIAF)
Désignation des représentants

Par délibération en date du 25 janvier 2000, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a adhéré au Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres (SIZIAF) et s'est substituée aux 7 communes membres désignées ci-après : Bénifontaine, Hulluch, Loos-en-Gohelle, Meurchin, Pont-à-Vendin, Vendin-le-Vieil et Wingles.

Le Syndicat a pour objet de favoriser et de mettre en œuvre toute action liée à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion du Parc des Industries Artois Flandres, et notamment :

- de créer et réaliser la·zone d'aménagement concerté « Artois-Flandres » à usage d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de service (article L. 311-1 du Code de l'urbanisme),
- d'exercer sur les terrains inclus dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté, le droit de préemption urbain (premier alinéa de l'article L. 211-2 du Code de l'urbanisme),
- de procéder, dans le périmètre de la ZAC, aux acquisitions foncières par voie amiable ou par voie d'expropriation,
- de procéder à la construction, l'aménagement et la gestion de bâtiments à vocation économique destinés à la location, à la vente ou au crédit-bail, et à l'aménagement de terrains destinés à l'activité économique,

plus généralement, toute opération concourant directement et/ou indirectement au développement du Parc des industries Artois Flandres et des entreprises implantées ou souhaitant s'y établir.

M. Jean-François CARON ayant fait part de son souhait de ne plus en faire partie en tant que membre du SIZIAF, il convient de le remplacer pour la commune de Loos-en-Gohelle.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne M. Geoffrey MATHON en lieu et place de M. Jean-François CARON représentant au SIZIAF.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D35-DE

La liste des membres de Loos-en-Gohelle est complété ci-dessous :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS
LOOS-EN-GOHELLE	1 – M. Geoffrey MATHON 2 – MME Christine STIEVENARD 3 – M. Patrick PIQUET-BACQUET 4 – MME Monique ZARABSKI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D36-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D36-DE

C280923_D36

RESSOURCES ET MOYENS

****

SIZIAF : rapport d'activité 2022

Le Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres (SIZIAF) est composé de deux membres que sont, d'une part, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane (CABBALR) et, d'autre part, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Outre l'aménagement et la gestion du parc des Industries Artois-Flandres, le SIZIAF assure le suivi des entreprises déjà implantées et celles à venir.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le SIZIAF a transmis son rapport d'activité 2022 à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Il y a lieu d'en prendre acte.

Le Conseil,

Prendre acte du rapport d'activité 2022 du SIZIAF.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D37-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D37-DE

C280923_D37

RESSOURCES ET MOYENS

****

Artois Mobilités :
Rapport d'activité 2022

Le rôle d'Artois Mobilités est d'organiser le transport urbain, de concevoir et de mettre en œuvre une politique cohérente en matière de transport à l'échelle de son territoire de compétence.

Artois Mobilités est une structure publique, régie par le Code Général de Collectivités Territoriales. Le périmètre de cet établissement public englobe les 150 communes qui composent les Agglomérations de Lens–Liévin, Hénin–Carvin et Béthune–Bruay, Artois-Lys Romane.

Conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, Artois Mobilités, a adressé à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, son rapport d'activité 2022.

Le Conseil,

Prend acte du rapport d'activité 2022 d'Artois Mobilités.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D38-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D38-DE

C280923_D38

RESSOURCES ET MOYENS

****

Société Anonyme d'Economie Mixte Territoires 62
Rapport d'activité 2022 et rapport annuel des mandataires

La Société anonyme d'économie mixte (SAEM) Territoires 62 intervient auprès des collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets de développement territorial. Ses actions se déploient au travers de modes d'interventions réglementés : concessions d'aménagement, mandat ou AMO (Assistante à Maîtrise d'Ouvrage).

Selon les dispositions de l'article L1524-3 du Code général des collectivités territoriales qui fixe les règles d'administration et de contrôle applicables aux collectivités territoriales ou aux groupements de collectivités territoriales actionnaires de sociétés d'économie mixte, la SAEM Territoires 62 doit présenter à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin son rapport d'activité au titre de l'année N-1.

Conformément à l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales, un rapport est présenté devant le Conseil Communautaire par les membres du conseil d'administration de la société représentant la collectivité ou le groupement actionnaire au sein de la société Territoires Soixante Deux. Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Le Conseil,

Prend acte du rapport d'activité 2022 de la SAEM Territoires 62.

Prend acte du rapport annuel des mandataires de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin administrateur de la SAEM Territoires 62.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D39-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D39-DE

C280923_D39

RESSOURCES ET MOYENS

****

Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional
Rapport d'activité 2022

L'Arena Stade Couvert Liévin, construit en 1985, est un équipement public propriété de la Région Hauts-de-France, du Département du Pas-de-Calais et de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin qui ont décidé de constituer entre elles un Syndicat mixte chargé d'assurer la gestion de l'équipement.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional a transmis son rapport d'activité 2022 à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Il y a lieu d'en prendre acte.

Le Conseil,

Prend acte du rapport d'activité 2022 du Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D40-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D40-DE

C280923_D40

RESSOURCES ET MOYENS

****

Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
Rapport d'activité 2022

Par délibération du 20 novembre 2013, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a décidé la création d'un Office de Tourisme et du Patrimoine sous la forme d'un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial.

Les missions de l'office de tourisme et du patrimoine intercommunal ont ainsi été définies :

- Assurer la promotion de l'agglomération,
- Assurer la coordination des divers acteurs, organismes et entreprises intéressés au développement de l'agglomération au travers de l'assistance et de la mise en synergie des initiatives privées et publiques visant à assurer en lien avec les services communautaires le développement touristique et culturel de l'agglomération,
- Mettre en place un service de réservations et de billetterie,
- Développer et assurer les visites guidées ou commentées sur l'aire géographique de l'agglomération en conformité au label « Pays d'art et d'histoire » détenu par le territoire depuis 2008,
- Organiser, co-organiser ou participer à des manifestations touristiques d'envergure intercommunale voire intercommunautaire,
- Exploiter selon les choix de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin les installations touristiques et de loisirs propriétés de la Communauté d'Agglomération,
- Donner un avis sur les projets d'équipements collectifs touristiques,
- Mobiliser les acteurs touristiques locaux, aider au montage de projets (publics et privés) et contribuer au développement de l'offre touristique locale,
- Observer l'économie touristique, veille marketing, évaluation des actions.

Conformément à l'article R133-13 du Code du Tourisme, l'office a adressé à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin son rapport d'activité, il convient d'en prendre acte.

Le Conseil,

Prend acte du rapport d'activité 2022 de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D41-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D41-DE

C280923_D41

RESSOURCES ET MOYENS

****

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la FDE 62 et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin relative aux travaux d'effacement de réseaux de la rue Rochefoucauld inclus dans la réhabilitation ERBM de l'ilot Parmentier à Lens

La FDE 62 (Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais) ayant signé un nouveau contrat de concession avec Enedis, entré en vigueur au 31/12/2019, elle est devenue maître d'ouvrage des travaux d'effacement sur le réseau public de distribution d'électricité. Toutefois, pour la réalisation de ces travaux, un transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage à la CALL tel que prévu à l'article L.2224-12 du Code de la commande publique est apparu nécessaire.

En effet, la réalisation des travaux d'effacement des réseaux d'éclairage public et de communications électroniques implique une co-maîtrise d'ouvrage de la Fédération et de la CALL sur une même portion de voirie communale pour assurer une mise en œuvre unifiée de l'opération par une coordination globale des travaux sur le plan technique et financier.

Afin d'éviter toute complexité inutile liée à cette coexistence de deux maîtrises d'ouvrage différentes, la Fédération et la CALL ont conjointement décidé de conclure une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, en application de l'article L.2224-12 du Code de la commande publique, afin de désigner la CALL comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation de l'ensemble des travaux d'effacement tant du réseau public de distribution d'électricité basse tension que du réseau d'éclairage public et des réseaux de communications électroniques.

La convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, pour l'opération d'effacement de réseaux de la Rue Rochefoucauld à Lens dans le cadre de la réhabilitation de l'îlot Parmentier, précise les modalités juridiques, techniques et financières de réalisation de ces travaux.

Le montant des travaux s'élève à 52 941,38 € HT avec une participation de la FDE à hauteur de 47 647 € HT et de la CALL à 5 294,38 € HT.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide le transfert de maîtrise d'ouvrage des travaux de la FDE vers la CALL concernant les travaux d'effacement des réseaux de la rue Rochefoucauld à Lens afin d'obtenir une participation financière.

Autorise le Président à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la FDE et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour fixer leurs obligations respectives et toutes les pièces s'y rapportant, pour un montant total de 52 941,38 € HT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D41-DE

Précise que les crédits nécessaires à l'exécution de la convention de transfert sont prévus sur l'imputation : Budget Principal/ Investissement/ Chapitres 458145 (dépenses) et 458245 (recettes).

Précise que la participation financière de la CALL est prévue sur l'imputation : Budget Principal/ Investissement/ Ligne de crédit 12050.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D42-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D42-DE

C280923_D42

RESSOURCES ET MOYENS

****

Construction d'un centre aquatique à Lens - Avenant n°1 à la convention de mandat

Le territoire de la CALL dispose de 5 complexes nautiques pour une surface aquatique existante totale de 2 080 m², partant d'un taux d'équipement recommandé de 0,02 m² de bassin par habitant pour satisfaire les besoins d'un territoire, il manque plus de 2 900 m² de bassin sur l'Agglomération de Lens-Liévin.

Devant cette situation particulièrement tendue qui provoque la saturation des équipements existants et la fuite de la population vers des équipements d'agglomérations voisines, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, conformément aux conclusions de son plan piscines, souhaite accompagner la réalisation d'un centre aquatique structurant pour le territoire, dédié à l'apprentissage de la natation et au développement des clubs nautiques.

Par délibération du 19 juin 2019, la Ville de Lens a décidé de réaliser un nouveau centre aquatique à Lens, à proximité du Stade Bollaert-Delelis, au centre de l'agglomération et en connexion directe avec le réseau de bus à haut niveau de service (BHNS).

Par délibération du 19 juin 2019, le Conseil Communautaire a validé l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour ce projet, par le biais d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée par la ville de Lens.

Les travaux de cet équipement ont été achevés en avril 2023.

Le coût d'opération initial d'un montant de **29 739 723,95 € HT** répartis comme suit :
◦ 26 720 327,00 € de coûts AMO, Etudes Conception (MGP), autres études et travaux (MGP),
◦ 3 019 396,95 € de provision d'aléas et révision,

est porté à **30 823 875,44 € HT** soit 36 988 650,55 € TTC répartis comme suit :
◦ 27 153 269,73 € de coûts AMO, Études Conception (MGP), autres études et travaux (MGP),
◦ 3 670 605,71 € de provision d'aléas et révision.

Cette augmentation de **1 084 151,49 € HT** du coût d'opération se justifie par :

- L'attribution du MGP pour sa tranche ferme (conception, réalisation et exploitation maintenance (6ans) – hors T OP qui porte sur l'exploitation et maintenance (6 ans supplémentaires) - à 27 563 189,17 € HT : + 842 862,17 € HT dont **+ 438 256,12 € HT** concerne le coût d'opération,
- Un réajustement du coût d' études : **- 5 313,39 € HT**,
- la notification de 5 avenants dont a fait l'objet le MGP pour un montant **+ 651 208,76 € HT** ; ces avenants ont porté sur des modifications techniques mineures, la prise en compte des mesures COVID19, la prise en compte de la hausse des matériaux, la modification de la formule de révision des prix face à cette hausse des matières premières.

Les modifications du coût d'opération nécessitent la conclusion d'un avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage du 11 juillet 2019.

La délibération du 19 juin 2019 précisait que la CALL approuvait le principe d'une contribution financière sur le reste à charge, déduction faite des financements de la commune, du Département, de la Région et de l'Etat. La contribution de la CALL étant, conformément aux articles de lois en vigueur, inférieure ou égale à la part communale.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D42-DE

La participation de la Ville de Lens pour un montant de 17 029 984,81 € TTC vient s'ajouter au fonds de concours CALL (plan piscine) d'un montant de 8 235 125,74 € et aux subventions de l'État 1 723 540,00 €, de la Région 8 000 000,00 € et du Département 2 000 000,00 €. Le montant du FCTVA, d'un montant prévisionnel de 6 067 618,24 € sera récupéré par la Ville de Lens.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage donnée par la Ville de Lens à la CALL.

Précise que les crédits supplémentaires sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation suivante : Budget Principal/ Investissement/ Autorisation de Programme T-PISCLENS/ Ligne de crédit 10159.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D43-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D43-DE

C280923_D43

RESSOURCES ET MOYENS

****

Désignation d'un référent déontologue des élus

VU l'article L1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L1111-1-A et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 ;

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local ;

Considérant que le référent déontologue doit être désigné par délibération de l'organe délibérant ;

L'article 218 de loi 3DS (loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification) prévoit la possibilité pour tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dons la Charte de l'élu local (article L1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales).

Le décret d'application n°2022-1520 du 6 décembre 2022 prévoit les modalités et les critères de désignation du référent déontologue de l'élu local et précise ses obligations et les moyens dont il peut disposer pour exercer ses missions. Le référent déontologue doit être désigné au plus tard le 1er juin 2023.

Le référent déontologue doit être désigné par l'organe délibérant de la collectivité territoriale, du groupement de collectivités territoriales ou du syndicat mixte visé à l'article L5721-2. Plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes. Il doit être choisi en raison de son expérience et de ses compétences et doit être extérieur à la collectivité au sein de laquelle il est désigné. Il ne doit ni exercer un mandat actuel ou passé depuis moins de trois ans, ni en être agent et ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêts avec la collectivité. Il doit exercer ses missions en toute indépendance et impartialité. Il est tenu au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du Code pénal et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Désignation du référent déontologue :

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin choisisse une personne, par rapport à son expérience et ses compétences, pour exercer les missions de référent déontologue, en toute indépendance et impartialité.

Monsieur Jacques BILLET, Administrateur territorial en retraite, ancien DGAS, Membre du Bureau du SNDGCT présentant toutes les qualifications, est proposé à la fonction de référent déontologue des élus communautaires pour la durée du mandat, sous forme de vacation.

À ce titre, il percevra une indemnité de 80 € par dossier. Ses frais de transport seront remboursés sur justificatifs, dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale (FPT).

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D43-DE

Processus de la saisie à l'avis :

1 - Saisine du référent

La saisine du référent devra se faire de manière écrite. Une adresse mail dédiée sera mise en place, précisant l'ensemble des éléments nécessaires à l'instruction du dossier. La demande devra être nominative. Le demandeur devra communiquer tout document utile permettant d'apprécier sa demande.

2 - Examen de la demande

Un accusé de réception sera adressé au demandeur au plus tard 72 heures après réception de la demande, précisant si cette dernière relève bien du champ de compétence du référent déontologue.

3-Avis

Le référent déontologue devra rendre son avis dans un délai maximum de 2 mois suivant l'accusé de réception. L'avis sera écrit, et pourra comporter des recommandations. L'avis n'a aucun caractère obligatoire, il a uniquement pour objet d'éviter des poursuites pénales.

Le référent déontologue informera la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin des demandes qu'il recevra, dans le respect des règles de confidentialité et de secret professionnel.

Chaque année, le référent déontologue adressera à l'autorité territoriale un bilan annuel présentant une synthèse de ses activités dans le respect de la confidentialité qui s'impose à lui.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la désignation de Monsieur Jacques BILLET, Administrateur territorial en retraite, ancien DGAS, membre du Bureau du SNDGCT, comme référent déontologue des élus communautaires et selon les modalités définies ci-dessus.

Autorise le Président ou son représentant à signer, si nécessaire, une convention avec Monsieur Jacques BILLET et tout document à intervenir.

Informe que chaque commune membre de l'Agglomération pourra décider, par délibération, de se rattacher à l'Agglomération Lens-Liévin pour désigner Monsieur Jacques BILLET en qualité de référent déontologue.

Précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 sur le budget principal, respectivement sur les imputations suivantes : Budget Principal/ Fonctionnement / Ligne de crédit 4196.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D44-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D44-DE

C280923_D44

RESSOURCES ET MOYENS

****

Convention industrielle de formation à la recherche - CIFRE
Recrutement d'un doctorant

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4, L332-14,

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économiques d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

Dans le domaine de l'aménagement urbain, les initiatives de gestion transitoire et d'urbanisme temporaire suscitent depuis quelques années un très fort intérêt et beaucoup d'attentes. Plusieurs facteurs expliquent la multiplication de ces expériences, notamment :

- l'émergence de problématiques nouvelles d'aménagement et de gestion du foncier appliquées à des sites difficiles qui amènent les acteurs de ces opérations à innover, tout en révisant les temporalités initiales des projets ;
- un contexte de récession économique conduisant à ralentir, voire geler, tout ou partie de certains projets ou à explorer d'autres modèles de développement ;
- des enjeux croissants de résorption de la vacance et d'intervention sur l'habitat dégradé dans un contexte d'incitation à la densification en milieu urbain ;
- l'émergence de processus plus inclusifs dans la gouvernance des projets ;
- un regain d'intérêt des opérateurs privés pour des modèles alternatifs de création de valeur dans des opérations complexes ou des stratégies de gestion patrimoniale.

La question de l'amélioration de la mixité sociale est un enjeu fort pour notre territoire. Elle passe nécessairement par une approche intégrée du renouvellement urbain, et donc par une réflexion en profondeur sur la mutation des cités minières, y compris en termes de forme urbaine, sujet qui semble d'autant plus important que la loi Climat et Résilience, au travers de l'objectif ZAN, implique l'équation « développement = renouvellement urbain », et que la conjoncture invite à s'interroger sur la pertinence de consacrer de gros budgets à rénover des logements obsolètes dans leur habitabilité, et qui ne répondent plus aux attentes.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D44-DE

Cependant, il reste aujourd'hui difficile de concrétiser ces projets face aux partenaires qui y opposent notamment des arguments patrimoniaux. Il apparaît donc nécessaire de pouvoir développer une réflexion poussée, étayée d'éléments « scientifiques » pour pouvoir poser une évaluation éclairée du programme, et disposer d'arguments imparables à l'appui de « véritables projets » de renouvellement urbain ambitieux et en phase avec la mutation souhaitée pour le territoire.

Or, les effectifs de la direction et la charge de travail ne permettent pas de dégager suffisamment de temps pour développer une réflexion en profondeur sur ces sujets.

Il est donc proposé de s'adjoindre les services d'un doctorant qui évaluera l'impact des politiques de renouvellement urbain (ANRU – ERBM) sur les équilibres de peuplement et la mixité sociale.

L'objet de la thèse sera le suivant :

« Face à la persistance des inégalités socio-spatiales, les opérations de rénovation urbaine, depuis la création de l'ANRU, cherchent à limiter le phénomène de concentration de pauvreté par la transformation de l'habitat »,

Le contexte spécifique de l'ancien bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais ainsi que les lignes de tension potentielles qu'il suscite seront amenées à la réflexion, au regard notamment de la diversité typologique d'habitat propre à cet espace.

L'accueil du doctorant s'effectuera dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 3 ans pour la réalisation des productions intellectuelles attendues. Le cofinancement recherché auprès de l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) dans le cadre de la convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) sera de 50 % ETP.

Le salaire du doctorant sera versé en harmonie avec l'arrêté du 26 décembre 2022 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel, une revalorisation du salaire brut annuel progressive interviendra sur quatre années consécutives, à savoir :

- En 2023 : 2 044,12 € brut/mois, soit 24 529,44 € brut/an,
- En 2024 : 2 100 € brut/mois, soit 25 200 € brut/an,
- En 2025 : 2 200 € brut/mois, soit 26 400 € brut/an.

Le doctorant sera diplômé de niveau Master. L'ANRT (Association Nationale de la Recherche et de la Technologie) contractera avec la CALL une convention tripartite avec le chercheur. Cette convention permettra d'obtenir une subvention qui équivaut à 50% d'un ETP pendant 3 ans.

La validation du projet de recherche par l'ARNT est une condition requise pour obtenir une participation financière annuelle venant en déduction de la masse salariale du doctorant.

Délais envisagés : Le démarrage du contrat est prévu en octobre 2023, pour une soutenance entre septembre et décembre 2026.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D44-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de procéder à l'accueil d'un doctorant dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions sus-énoncées.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 et seront prévus aux suivants sur les exercices 2024 et 2025 sur l'imputation suivante : Budget Principal/ Fonctionnement/ Chapitre 012,

Précise que les recettes seront versées sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 12046.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D45-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D45-DE

C280923_D45

RESSOURCES ET MOYENS

****

Mise à jour du tableau des remboursements des frais de déplacement et de stage du personnel communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de remboursement des frais occasionnées par les déplacements des personnels des collectivités locales mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-54 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que ce décret prévoit que les collectivités territoriales doivent délibérer à titre obligatoire sur le montant forfaitaire attribué aux agents en mission.

Les agents territoriaux peuvent être amenés à se déplacer, pour les besoins du service ou de formations ou concours. Hors cas particuliers, les frais occasionnés par ces déplacements sont à la charge de la collectivité pour le compte de laquelle le déplacement est effectué.

Dès lors que ces frais sont engagés conformément aux dispositions réglementaires et autorisés par l'autorité territoriale, leur indemnisation constitue un droit pour les agents.

Le cadre réglementaire ainsi que les modalités de déplacements évoluent. Il convient dès lors d'adapter le dispositif applicable localement en matière de frais de déplacement et de stage des agents communautaires.

A compter de l'année 2023, les frais occasionnés par les agents en mission ou en formation hors du territoire de la Communauté d'Agglomération feront l'objet d'une prise en charge dans les conditions indiquées dans le tableau des remboursements repris ci-dessous.

Pour rappel, est considéré « en mission », l'agent en service muni d'un ordre de mission visé par l'autorité territoriale, qui se déplace pour l'exécution du service, hors de sa résidence administrative (hors du territoire de la CALL).

Les agents en formation devront être muni d'une convocation s'il s'agit du CNFPT ou d'un ordre de mission pour les formations hors CNFPT ou concours et examens inscrits au plan de formation de la collectivité.

<u>Conditions de prise en charge</u>

Les frais de déplacement sont pris en charge sur la base du tarif SNCF 2ème classe en vigueur au jour du déplacement ou sur indemnité kilométrique d'utilisation du véhicule personnel si celui-ci a fait l'objet d'une autorisation d'utilisation expresse (si la destination n'est pas dotée d'une gare SNCF ou ne permet pas l'accès facilité ou si plusieurs agents sont concernés par la même formation) [note du 25 mars 2022 relatif aux modalités pratiques de commande de billets de train]. L'utilisation du véhicule personnel suppose l'accord express du supérieur ainsi qu'une souscription à une politique d'assurance garantissant d'une manière illimitée la responsabilité civile de l'agent (article 8 du Décret n° 2019-139 du 26 février 2019).

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D45-DE

Sur autorisation préalable uniquement, l'agent peut être remboursé des frais annexes tels que les péages, parcs de stationnement ou frais de transport en commun (métro, bus).

Les conditions de prise en charge relatives à l'hébergement s'appliquent aux stagiaires dont la commune de résidence administrative se situe à plus de 70 km en voiture du lieu où se déroule l'action de formation.

Il pourra être accordé, si l'horaire le justifie, dès lors que le trajet le plus court entre la résidence administrative et le lieu de stage est égal ou supérieur à 150 km aller.

Si ce critère n'est pas rempli, des dérogations sont possibles notamment en cas d'aléas climatiques, d'absence de transports en commun ou de trajet empruntant des voies de communication manifestement difficiles (ces dérogations ne peuvent être sollicitées que pour les situations particulières expressément mentionnées).

En cas d'hébergement la veille, aucune indemnité de restauration n'est versée.

Les demandes d'hébergement de stagiaires à mobilité réduite peuvent être prises en charge alors même que leur résidence administrative se situe à moins de 70 km en voiture du lieu où se déroule la formation.

Les frais de repas seront pris en charge si l'agent se trouve en mission pendant la période comprise entre 12h et 14h pour le repas du midi et après 21h pour le repas du soir (temps de trajet inclus).
Les tarifs des indemnités kilométriques sont fixés par arrêtés ministériels et mis à jour dans le règlement de remboursement de frais de déplacement.

Les frais de repas sont remboursés aux frais réels, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire, c'est-à-dire 17,50 euros (1er alinéa de l'article 7-1 du décret n°2001-654).

Les tarifs des indemnités d'hébergement sont fixés par arrêtés ministériels (1er alinéa de l'article 7-1 du décret n°2001-654 modifié par l'article 3 du décret n°2020-686 du 4 juin 2020 et précisés dans le tableau ci-joint.

Le taux d'hébergement et taxes est fixé à 150 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite. (Art 1-b de l'arrêté du 03/07/2006 modifié par l'article 1 de l'arrêté du 20 septembre 2023).

A titre dérogatoire et exceptionnellement, le taux des indemnités d'hébergement pourra être majoré dans la limite des frais engagés sur autorisation de la collectivité et si l'intérêt du service l'exige (Sous condition de délibération actant le déplacement aux frais réels).

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D45-DE

Cas d'ouverture	Indemnités			Prise en charge
	Déplacement	Péage, Taxis, Parcs de stationnement	Repas	
Mission à la demande de la collectivité	Oui	Oui	Oui	Employeur
Concours ou examen limité à une fois par an	Oui	Non	Non	Employeur
Formations CNFPT : Professionnalisation et ses actions dispensées tout au long de la carrière et à l'occasion de l'affectation dans un poste. *Au titre de l'article 11 du décret n°2008-512 du 29 mai 2008, la formation de professionnalisation comprend le premier emploi, tout au long de la carrière et à la suite de l'affectation sur un poste à responsabilité. Est également inclue les actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française)* et Inter, locale, nationale et Union de collectivité	Oui	-	Oui	CNFPT : repas et déplacement (sous conditions, se référer à la dernière note en vigueur tenant à jour les indemnités CNFPT)
Colloques, journées d'actualités	Oui	Oui	Oui	Employeur : Sauf si absence de prise en charge CNFPT
Intra, prépa concours, bilan professionnel, CPF, accompagnement personnalisé	Non	Non	Non	Employeur : pas de prise en charge Cnfpt : pas de prise en charge (art.7 du décret n°2001-654 du 19.07.01 + QE n°20326 JO 08.03.12) + (Art4 décret 2006-781)
Formations hors cnfpt (et INTER CNFPT payantes), colloques, séminaires	Oui si absence de prise en charge du prestataire	Oui si absence de prise en charge du prestataire	Oui si absence de prise en charge du prestataire	Employeur : sauf si l'organisme propose la prise en charge du repas

Types d'indemnités	Déplacements au 1er janvier 2020		
	Province	Paris *(Intra-muros)*	Villes = ou > à 200 000 habitants et communes de la métropole du grand Paris*
Hébergement	70 €	110 €	90 €
Déjeuner	17,50 €	17,50 €	17,50 €
Dîner	17,50 €	17,50 €	17,50 €

*liste des communes au 01/03/2019 : décret 2015-1212 du 30/09/2015 à l'exception de la commune de Paris

- Sont considérées grandes villes les communes dont la population légale est égale ou supérieure à 200K Hab.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D45-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide que les frais occasionnés par les agents en mission ou en formation hors du territoire de la Communauté d'Agglomération feront l'objet d'une prise en charge dans les conditions énoncée ci-dessus, dès que la délibération sera rendue exécutoire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D46-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D46-DE

C280923_D46

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste de coordinateur conditions de vie au travail

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4, L332-14,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économiques d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale.

Le bien-être au travail est de fait un enjeu stratégique afin de développer l'engagement, la motivation, prévenir des risques professionnels... L'amélioration de la qualité de vie au travail permet de concilier performance, santé et qualité du travail et fait partie des priorités de la politique des ressources humaines. C'est une démarche qui regroupe toutes les actions qui permettent de combiner qualité des conditions de vie et de travail des agents et qualité du service public. Elle s'appuie fortement sur l'expression et la participation des agents.

À la notion des conditions de vie au travail, est associée la notion de « démarche ». La notion de « conditions de vie au travail » est d'abord une façon de construire et de conduire l'action collective qui permet d'articuler les objectifs d'amélioration des conditions de travail et ceux de qualité de service rendu aux usagers. Il s'agit d'un cadre pour l'action qui permet de déterminer de façon collective et partagée des objets particuliers de travail et de s'engager sur des thématiques particulières comme, par exemple, le management, le télétravail, la prévention des risques professionnels, la prévention des risques psychosociaux (RPS), la gestion de l'absentéisme, les actions favorisant le maintien dans l'emploi, la conduite d'un projet de réorganisation…

La démarche « Conditions de Vie au Travail » doit s'appuyer sur les situations concrètes de travail et la participation des agents. Elle a donc pour objet de produire des plans d'actions indépendamment des sujets particuliers traités mais en leur donnant une dimension spécifique.

Cette thématique ouvre un nouveau cadre d'action collective pour piloter une organisation publique de façon plus cohérente et plus en lien avec le travail des agents et avec leur participation.

A ce titre, il est donc proposé la création de l'emploi permanent à temps complet de coordinateur des conditions de vie au travail, qui pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, par un agent contractuel.

Le coordinateur conditions de vie au travail sera chargé de veiller à la mise en place des initiatives visant à améliorer les conditions de travail au sein de la collectivité. Il aura une approche humaine et préventive et assurera un rôle de médiation.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D46-DE

Sous la responsabilité de la directrice des ressources humaines, le coordinateur aidera à déployer une politique de prévention dans différents domaines tels que la santé au travail, les relations au travail et le climat social, l'égalité professionnelle, l'accompagnement professionnel.

Les candidats devront justifier d'une bonne connaissance du fonctionnement d'une collectivité et des instances communautaires, maîtriser les procédures internes à la collectivité, les outils informatiques et les règles en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Des aptitudes à la communication et au travail en transversalité sont également requises.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer l'emploi permanent à temps complet de coordinateur des conditions de vie au travail dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D47-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D47-DE

C280923_D47

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste permanent à temps complet de Chargé de transition numérique pour la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4, L332-14,

Il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. Adopté en 2017 il s'est également traduit par le vote d'une feuille de route numérique par délibération en date du 26 juin 2018. La déclinaison de cette feuille de route a identifié l'inclusion numérique comme un axe majeur. Ceci a pour objet de répondre à l'enjeu des fractures numériques (sociale, culturelle, générationnelle…).

Conformément à la volonté de l'agglomération de lutter contre l'illectronisme, la CALL avait postulé et avait été lauréate en 2019 de l'appel à projets lié au « plan national pour un numérique inclusif » mené par le Secrétariat d'Etat au Numérique. Cet appel à projet a permis ainsi le financement par l'État (à hauteur de 65%) d'un programme d'un montant global de 482 900 €, pour l'acquisition d'un peu plus de 4 100 « Pass numérique » sur deux années, ainsi que les prestations associées. L'obtention d'une subvention dans le cadre du fond européen « FEDER ITI » avait permis de compléter à hauteur de 21% le plan de financement en direction plus spécifiquement des publics vivant en Quartiers prioritaires Politique de la ville (QPV).

Au titre de la pérennisation du dispositif, inscrite dans le Projet de Loi de Finances 2023, confirmant la nécessité d'inscrire l'action dans la durée, ainsi que l'évolution du profil, Il apparaît aujourd'hui nécessaire de créer l'emploi permanent à temps complet de chargé de transition numérique.

Placé sous l'autorité du Directeur des systèmes d'information et du Numérique et du chargé de mission développement numérique, le chargé de transition numérique exerce les missions décrites ci-après :

- Participer à la mise en œuvre de la politique d'inclusion numérique,
- Contribuer à l'autonomie des ressortissants (habitants, professionnels…) du territoire dans l'usage de l'informatique et d'internet ainsi que la réalisation de démarches en ligne (créer un espace personnel, créer, consulter et gérer une adresse mail, effectuer une demande administrative, actualiser ses données, …),
- Aider les habitants à comprendre les enjeux du numérique et en favoriser un usage citoyen, protéger ses données personnelles, apprendre à sécuriser ses connexions et se protéger des arnaques sur internet, vérifier les sources, sensibiliser aux mécanismes addictifs…),
- Aider les habitants à mieux appréhender l'utilité du numérique dans leur vie quotidienne (prendre un rendez-vous, suivre la scolarité de leurs enfants, utiliser les réseaux sociaux dans l'optique d'une recherche d'emploi, consulter un médecin à distance, utiliser le paiement en ligne, maîtriser sa consommation énergétique…),
- Informer les usagers et répondre à leurs questions,
- Évaluer et répondre aux besoins des usagers,
- Présenter aux usagers les services et dispositifs disponibles,
- Accompagner les usagers individuellement,

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D47-DE

- Participer au déploiement du dispositif Pass Numérique à travers des démarches de diagnostic des besoins des habitants en matière de formation numérique et via des actions de formation délocalisées,
- Organiser et animer des ateliers thématiques,
- Rediriger les usagers vers d'autres structures,
- Fournir les éléments de suivi de l'activité et rédiger un bilan trimestriel.

Les pré-requis du poste sont les suivants :

- Connaissances du fonctionnement des collectivités territoriales, des services publics proposés en ligne appréciées,
- Intérêt pour l'informatique et le numérique.

Cet emploi permanent à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, par un agent contractuel.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer l'emploi permanent à temps complet de chargé de transition numérique dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D48-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D48-DE

C280923_D48

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste de Coordinateur projets culturels

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4, L332-14,

Il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la délibération D34 du 28 septembre 2022,

Vu le tableau des effectifs,

La politique culturelle, très largement portée par les communes, est un auxiliaire de poids dans la gestion d'un territoire, par la dynamique qu'elle génère auprès de la population, l'image qu'elle renvoie à ses propres habitants, voire l'attractivité qu'elle entretient auprès des territoires qui l'environnent. La culture peut aussi consister à donner au territoire les moyens de sa transformation.

Il est aujourd'hui proposé de créer le poste permanent à temps complet de coordinateur de projets culturels (en prolongement d'un poste en contrat de projet en cours).

En étroite collaboration avec la cheffe de service, le coordinateur de projets culturels impulse, pilote, accompagne et évalue les projets menés par l'intercommunalité, par les communes et les acteurs locaux, de manière partenariale en faveur du développement culturel du territoire.

Il organise, suit et valorise les manifestations, les projets culturels de toutes formes et spécifiquement ceux liés à l'image fixe et animée. Il développe la médiation auprès des publics notamment les jeunes de moins de 25 ans.

Le coordinateur aura 3 missions principales :

Mission 1 : Tronc commun : Gestion de projets culturels,
Mission 2 : Activité spécifique : Mise en œuvre d'une politique liée aux enjeux de l'éducation à l'image,
Mission 3 : Suivi administratif, financier et communicationnel.

Les compétences attendues pour le poste sont un diplôme de niveau supérieur en développement culturel ou/et expérience dans le domaine de la gestion de projets culturels et territoriaux, d'animation de réseaux, une connaissance du tissu des acteurs et des dynamiques territoriales, une aptitude à fédérer, coordonner des partenaires variés, une connaissance de l'environnement culturel idéalement avec une appétence pour l'esthétique cinématographique, l'univers des jeux vidéo, ainsi qu'une forte disponibilité.

Cet emploi permanent à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, par un agent contractuel.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur principal de 1ère classe territorial auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D48-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer l'emploi permanent à temps complet de coordinateur de projets culturels dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D49-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D49-DE

C280923_D49

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste d'assistant administratif auprès du Directeur Général Adjoint en charge du développement

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4, L332-14,

Il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économiques d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

Par délibération en date du 11 mai 2023, le Conseil Communautaire avait acté la création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint Développement au sein de la Direction Générale des Services communautaires. Il apparaît aujourd'hui opportun de proposer la création du poste permanent à temps complet d'assistant administratif auprès du Directeur Général Adjoint Développement qui sera chargé d'assister le directeur dans ses missions sur le volet administratif.

L'agent contribuera à la coordination du pilotage des partenariats et coopérations de la CALL, assurera l'articulation entre le DGA et les services internes et les partenaires publics ou privés externes, à la préparation des commissions thématiques communautaires, à la rédaction, au suivi administratif des marchés publics de la direction, à la préparation et la consolidation des budgets et décisions modificatives, au suivi des paiements comptables.

Il apportera également une aide au DGA en termes d'organisation, de gestion, de communication, d'information, d'accueil, de classement et de suivi de dossiers.

La maîtrise des outils bureautiques, de la rigueur, de la polyvalence et de l'organisation ainsi que des notions en termes de marchés publics sont nécessaires à la tenue du poste.

Cet emploi permanent à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, par un agent contractuel.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire des cadres d'emploi des adjoints administratifs territoriaux auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D49-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer un poste permanent à temps complet d'assistant administratif auprès du Directeur Général Adjoint Développement dans les conditions reprises ci -dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D50-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D50-DE

C280923_D50

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste de Chargé d'appui aux projets et partenariats culturels
(Ajustement d'un poste déjà présent au tableau des effectifs)

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4, L332-14,

Il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économiques d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

A la faveur d'un départ dans le cadre d'une mutation externe et afin de respecter les préconisations établies par les services du contrôle de légalité, il est aujourd'hui proposé de créer le poste de chargé d'appui aux projets et partenariats culturels, emploi déjà présent au tableau des effectifs mais pour lequel la délibération semble incomplète.

Dans le cadre de sa politique de développement culturel et patrimonial consistant notamment à l'accompagnement et au portage de projets de partenariats, le poste consiste à assurer, en lien étroit avec la cheffe de service culture et patrimoine et les chargés de mission, une mission d'appui favorisant la conduite optimale de la politique culturelle. Il participe au développement culturel du territoire et contribue à l'accessibilité et à la bonne compréhension de l'offre culturelle de l'agglomération par tous les publics (habitants/extérieurs).

Dans le cadre de la conduite du projet de direction, le chargé d'appui aux projets et partenariats culturels peut être amené à accompagner le Directeur Culture, Tourisme, Sport et Patrimoine et la cheffe de service tourisme et port dans la conduite de leur mission.

Une connaissance du fonctionnement des services d'une collectivité territoriale et du vocabulaire spécifique au domaine de compétences est attendue.

Des notions d'organisation et de gestion du temps, du sens des priorités sont requises ainsi que la maîtrise des techniques informatiques et de secrétariat, tableaux de bord et outils de planification est exigée.

Cet emploi permanent à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, par un agent contractuel.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif territorial auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D50-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer l'emploi permanent à temps complet de chargé d'appui aux projets et partenariats culturels dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D51-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D51-DE

C280923_D51

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste de Coordinateur Local à l'Education Artistique (CLEA)
(Ajustement d'un poste déjà présent au tableau des effectifs)

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4, L332-14,

Il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (36 communes – 245 000 habitants – deuxième pôle urbain des Hauts-de-France) est au cœur d'un ambitieux projet de transformation fondé notamment sur la culture.

L'ouverture du Louvre-Lens et du Centre de conservation du Louvre, l'inscription du Bassin minier Nord-Pas-de-Calais sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, les sites de mémoire majeurs de la Grande Guerre (Notre-Dame-de-Lorette), la constitution de la Chaîne des parcs, le vaste programme de rénovation des cités minières de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier s'inscrivent dans cette dynamique.

Portant le développement culturel au cœur de ses préoccupations, la CALL est labellisée Pays d'Art et d'Histoire. Elle pilote la mise en réseau des équipements de lecture publique municipaux, elle soutient un riche tissu d'acteurs, de structures et d'évènements culturels (11 centres culturels, 1 Scène Nationale, festival de la Sainte Barbe,…). Elle développe une dynamique dédiée à l'éducation à l'image. Elle déploie des résidences-mission dans le cadre d'un Contrat Local d'Education Artistique.

A la faveur d'un départ dans le cadre d'une mise en disponibilité et afin de respecter les préconisations établies par les services du contrôle de légalité, il est aujourd'hui proposé de créer le poste de Coordinateur Local à l'Education Artistique (CLEA), emploi déjà présent au tableau des effectifs mais pour lequel il apparaît nécessaire d'ajuster le poste.

Rattaché à la Direction Culture, Tourisme et Sports, au sein du service Culture et Patrimoine et placé sous l'autorité de la cheffe de service Culture et Patrimoine, l'agent aura pour mission d'encourager la participation de tous à la vie artistique et culturelle, par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec les artistes et professionnels de la culture et une pratique artistique et culturelle. Pour ce faire, il sera chargé de piloter les dispositifs et les projets dédiés à l'éducation et à l'enseignement artistique en collaboration avec les partenaires internes et externes.

Une expérience dans le domaine de la gestion de projets culturels et territoriaux, d'animation de réseaux, une connaissance du tissu des acteurs et des dynamiques territoriales, ainsi qu'une bonne culture générale et artistique sont des pré-requis indispensables. Des qualités d'autonomie, d'organisation ainsi qu'une aisance relationnelle sont également attendues.

Cet emploi permanent à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, par un agent contractuel.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif territorial auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D51-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer l'emploi permanent à temps complet de coordinateur local à l'éducation artistique dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D52-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D52-DE

C280923_D52

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste de Régisseur pour la Direction Coordination Mutualisation
(Modification d'un poste déjà présent au tableau des effectifs)

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4, L332-14,

Il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

A la faveur d'un départ dans le cadre d'une retraite et afin de respecter les préconisations établies par les services du contrôle de légalité, il est aujourd'hui proposé de créer le poste de régisseur, emploi déjà présent au tableau des effectifs mais pour lequel il apparaît nécessaire de modifier le poste, le profil ayant évolué au cours du temps.

Relevant du chef de service, au sein du service Ressources Internes, le régisseur participe à la fonction logistique de la collectivité en assurant les navettes courrier et avec les communes ; à la réception-stockage-préparation-distribution des commandes en lien avec le service ainsi que certaines fonctions de reprographie. Il encadre également l'équipe des agents d'entretien et s'assure de la continuité de service au quotidien.

Enfin, le régisseur est le garant de la logistique de toutes les manifestations et instances (Bureau, Conseil…) communautaires, en lien avec les prestataires, services techniques, protocole, services supports…..

Les missions du régisseur seront les suivantes :

- Superviser l'organisation d'événements au sein des services et bâtiments communautaires ou sur des sites extérieurs (territoire CALL),
- Réaliser les documents administratifs relatifs à la préparation des assemblées (montage et reprographie des documents de travail),
- Assurer un appui technique lors des réunions (appariteur et régie sono),
- Assurer le service courrier quotidien inter sites et navettes trésorerie et Sous-Préfecture,
- Assurer les navettes avec les communes,
- Réceptionner/ stocker/préparer et distribuer les commandes de fournitures,
- Management des agents d'entretien,
- Gestion de stock des produits d'entretien et boissons pour les différents sites,
- Contrôle des prestations du prestataire,
- Organisation du nettoyage ponctuel d'autres sites extérieurs.

Le candidat devra maîtriser les techniques d'impression, de reprographie, de typographie et de paramétrage des machines, disposer d'une bonne connaissance du fonctionnement d'une collectivité et des instances communautaires.

Le permis B est exigé.

Des qualités de rigueur, de réactivité et de polyvalence sont demandées.

Cet emploi permanent à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, par un agent contractuel.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D52-DE

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints techniques ou agents de maîtrise territoriaux auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer l'emploi permanent à temps complet de régisseur dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D53-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D53-DE

C280923_D53

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste de responsable de la régie d'entretien des espaces naturels communautaires (poste déjà présent au tableau des effectifs)

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4, L332-14,

Il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. Le Bassin minier et chacun des territoires qui le composent, ont un potentiel unique : patrimoine industriel et paysager, espaces naturels, réserves de biodiversité, cités minières, bâti et habitats miniers… La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économiques d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale.

A la faveur d'un départ en retraite et afin de respecter les préconisations établies par les services du contrôle de légalité, il est aujourd'hui proposé de créer le poste de responsable de la régie d'entretien des espaces naturels communautaires, poste déjà présent au tableau des effectifs mais pour lequel il apparaît nécessaire de mettre à jour le profil, les missions du poste ayant évoluées au cours du temps.

Relevant du chef de service au sein du service régie entretien des espaces naturels communautaires, l'agent assure l'encadrement d'une équipe d'agents polyvalents destinée à la gestion des cours d'eau, du patrimoine arboré ainsi que l'entretien et la valorisation des espaces verts sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Il participe aux différents projets d'aménagement des sites en gestion par le service.

Des compétences administratives (informatique, marchés publics…), managériales et techniques (aménagements paysagers, espaces verts..) sont requises pour ce poste. Le permis B est exigé.

Profil de poste joint en annexe.

Cet emploi permanent à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, par un agent contractuel de catégorie B disposant des titres et/ou diplômes requis et/ou expérience dans le domaine de compétences.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des techniciens territoriaux auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D53-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer l'emploi permanent à temps complet de responsable de la régie d'entretien des espaces naturels communautaires dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D54-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D54-DE

C280923_D54

RESSOURCES ET MOYENS

****

Modification de la délibération D36 du 28 septembre 2022 relative à la création de deux postes d'agent de capture animale pour la direction Coordination mutualisation (élargissement des candidatures aux non titulaires du cadre d'emploi de la fonction publique)

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4, L332-14,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération D36 du 28 septembre 2022,

Les mutations externes, les mobilités internes, départs en retraite, réorganisations de service ou difficultés de recrutement nécessitent de présenter au Conseil Communautaire des régularisations de profils de postes précédemment créés et/ou délibérations incomplètes.

Ainsi, suite au vote de la délibération en date du 28 septembre 2022 et au lancement des offres de publicité, afin également d'optimiser les chances de recrutement sur ce poste à profil particulier, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire.

Les autres dispositions de la délibération demeurent inchangées.

Cet emploi pourra donc être pourvu par un fonctionnaire ou un agent contractuel.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier la délibération D/36 du 28 septembre 2022 en ouvrant le recrutement d'un agent de capture animale aux agents non titulaires de la fonction publique en cas de recrutement infructueux d'un agent titulaire dans les conditions sus-énoncées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D55-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D55-DE

C280923_D55

RESSOURCES ET MOYENS

****

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la SAEM Territoires 62 pour les exercices 2016 à 2021

Par courrier du 31 août 2023 reçu le 8 septembre 2023, la Chambre Régionale des Comptes a remis à la Collectivité, le rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la SAEM Territoires 62 pour les exercices 2016 à 2021.

Conformément à l'article 243-6 du Code des Juridictions Financières *« Le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la Collectivité Territoriale ou de l'Établissement Public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante. Il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat. »*

Le Conseil,

Prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la SAEM Territoires 62 pour les exercices 2016 à 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D56-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D56-DE

C280923_D56

RESSOURCES ET MOYENS

****

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Culture Commune pour les exercices 2017 à 2021

Par courrier du 24 août 2023 reçu le 30 août 2023, la Chambre Régionale des Comptes a remis à la Collectivité le rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Culture Commune pour les exercices 2017 à 2021.

Conformément à l'article 243-6 du Code des Juridictions Financières *« Le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la Collectivité Territoriale ou de l'Établissement Public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante. Il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat. »*

Le Conseil,

Prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Culture Commune pour les exercices 2017 à 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D57-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D57-DE

C280923_D57

RESSOURCES ET MOYENS

****

Avenant n°2 à la convention d'accompagnement financier de l'association Racing Club de Lens

La Communauté d'Agglomération soutient l'association Racing Club de Lens, gestionnaire du centre technique et sportif La Gaillette, au titre des missions et actions d'intérêt général qu'elle met en œuvre, chaque saison sportive, auprès de la population du territoire.

Les missions d'intérêt général concernent la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans le centre de formation agréé. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, dans le cadre de ses compétences Sport et Politique de la Ville, mène des actions en faveur des jeunes issus des quartiers prioritaires afin de faciliter leur insertion.

Cette préoccupation est largement partagée par l'association Racing Club de Lens, qui développe des actions de sensibilisation dans les quartiers politiques de la ville du territoire.

Dans le contexte de crise sanitaire et économique de 2020 poursuivie en 2021 et nonobstant des mesures d'économies et de restructuration mises en place par l'association Racing Club de Lens, un prêt de 4 000 000 € lui a été versé suite au vote du Conseil Communautaire du 18 février 2021. L'objectif était d'accompagner l'association dans le maintien de ses missions d'intérêt général.

En 2022, afin de faire face à des problèmes de trésorerie, le conseil communautaire lors de sa séance plénière du 28 septembre 2022 a validé la signature d'un avenant permettant de faire évoluer les modalités de remboursement du prêt consenti.

À la demande de l'association, il est proposé de prolonger d'une année supplémentaire le différé d'amortissement du capital par la signature d'un avenant n°2. Ce report lui permettra entre autre de poursuivre ses engagements auprès des jeunes sportifs.

Ce prêt au taux de 1 % a été proposé sur une durée d'amortissement du capital de 6 ans avec un différé d'amortissement de 30 mois. Les nouvelles modalités de remboursement proposées sont les suivantes :

- un différé d'amortissement du capital de 42 mois accordé à compter de la date de versement du prêt, à savoir un début de la phase d'amortissement en septembre 2024,

- une durée d'amortissement du capital de 6 ans, le point de départ de l'amortissement du principal étant au terme du différé d'amortissement accordé,

- des échéances de remboursement du capital prévues de façon semestrielle à partir de septembre 2024,

- des annuités constantes de septembre 2024 à mars 2030.

Les modalités de remboursement proposées sont précisées dans l'avenant présenté en annexe à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D57-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer l'avenant n°2 ci-annexé à la convention portant sur le versement d'un prêt de 4 000 000 d'euros à l'association Racing Club de Lens ainsi que toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette délibération.

Précise que les crédits afférents sont prévus au budget principal pour l'exercice 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D58-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D58-DE

C280923_D58

RESSOURCES ET MOYENS

****

Garantie d'emprunt - Maisons et Cités - Construction de 44 logements Bd Lamendin Cité 2 à Bully-les-Mines

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°147235 en annexe signé entre MAISONS & CITES SA D'HLM ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Bruno CLAVET et Louis MOMPEU "Abstention")

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **6 346 033,00 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 147235** constitué de 8 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de **6 346 033,00 euros** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D58-DE

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D59-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D59-DE

C280923_D59

RESSOURCES ET MOYENS

****

Garantie d'emprunt - Pas-de-Calais Habitat - opération Liévin-Marichelles
Réhabilitation de 120 logements rue des Robiniers à Liévin

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la convention cadre conclue avec PAS-DE-CALAIS HABITAT prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**147770** en annexe signé entre **PAS-DE-CALAIS HABITAT** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Bruno CLAVET et Louis MOMPEU "Abstention")

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **938 529,00 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 147770** constitué d'1 ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de **938 529,00 euros** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D59-DE

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D60-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D60-BF

C280923_D60

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget Principal - Approbation de la Décision Modificative n°1/2023

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2023,

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget Principal, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision Modificative n°1/ 2023 du budget Principal, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement	Dépenses :	+2 288 476,00 €
	Recettes :	+2 288 476,00 €
Section d'investissement	Dépenses :	- 12 001 658,00 €
	Recettes :	- 12 001 658,00 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Bruno CLAVET et Louis MOMPEU "Abstention")

Décide :

- d'approuver la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget Principal, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à -9 713 182,00 euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D60-BF

- d'affecter les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire,

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D61-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D61-BF

C280923_D61

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget annexe Action Économique - Approbation de la Décision Modificative n°1/2023

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2023 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget annexe Action Économique, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la décision modificative n°1/2023 du budget annexe Action Économique qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement	Dépenses :	- 1 150 497,00€
	Recettes :	- 1 150 497,00€
Section d'investissement	Dépenses :	-3 172 363,00€
	Recettes :	-3 172 363,00€

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Bruno CLAVET et Louis MOMPEU "Abstention")
Décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget annexe Action Économique, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à – 4 322 860,00 euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement, reprises dans l'annexe du document budgétaire,

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D61-BF

- d'affecter les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire,

- d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D62-BF

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D62-BF

C280923_D62

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget annexe Assainissement - Approbation de la Décision Modificative n°1/2023

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2023,

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget annexe Assainissement, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision Modificative n°1/2023 du budget annexe Assainissement, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement	Dépenses :	+40 000,00 €
	Recettes :	+40 000,00 €
Section d'investissement	Dépenses :	-2 377 000,00 €
	Recettes :	-2 377 000,00 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Bruno CLAVET et Louis MOMPEU "Abstention")

Décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget annexe Assainissement, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à -2 337 000,00 euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D62-BF

- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- d'affecter les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D63-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D63-BF

C280923_D63

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget annexe Eau Potable - Approbation de la Décision Modificative n°1/2023

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2023 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget annexe Eau Potable, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision Modificative n°1/ 2023 du Budget annexe Eau Potable, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement	Dépenses :	0,00 €
	Recettes :	0,00 €
Section d'investissement	Dépenses :	+177 700,00 €
	Recettes :	+177 700,00 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Bruno CLAVET et Louis MOMPEU "Abstention")

Décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget annexe Eau Potable, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 177 700,00 euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D63-BF

- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement, reprises dans l'annexe du document budgétaire,

- d'affecter les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D64-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D64-BF

C280923_D64

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget annexe Crématorium - Approbation de la Décision Modificative n°1/2023

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2023,

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget annexe Crématorium, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la décision modificative n°1/2023 du Budget annexe Crématorium, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement	Dépenses :	+120 000,00 €
	Recettes :	+120 000,00 €
Section d'investissement	Dépenses :	+98 000,00 €
	Recettes :	+98 000,00 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Bruno CLAVET et Louis MOMPEU "Abstention")

Décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget annexe Crématorium, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 218 000,00 euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D64-BF

- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement, reprises dans l'annexe du document budgétaire,

- d'affecter les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D65-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D65-DE

C280923_D65

RESSOURCES ET MOYENS

****

Ajustement et vote des Autorisations de Programme/ Engagements et Crédits de Paiement (AP/CP) à la décision modificative n°1/2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant d'une part qu'en application de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les sections d'investissement et de fonctionnement du budget peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) ou des autorisations d'engagement (AE) pour les dépenses et recettes à caractère pluriannuel ;

Considérant d'autre part qu'en application de l'article R.2311-9 du CGCT, les AP/AE et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote de l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors des étapes budgétaires ;

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou d'engagements correspondantes ;

Considérant que l'objectif des AP/AE est de concilier engagements pluriannuels et principe d'annualité budgétaire, étant précisé que chaque AP/AE correspond à un engagement financier pluriannuel et constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de ces engagements ;

Considérant que l'ouverture et le vote d'une AP/AE s'accompagne de la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, seuls les crédits de paiement de l'année en cours étant proposés au vote du Conseil Communautaire ;

Considérant que les AP/AE demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et qu'elles peuvent être révisées lors d'une étape budgétaire ;

Considérant que pour chaque AP/AE, le montant global pluriannuel ainsi que les crédits de paiement 2023 sont proposés au vote du Conseil Communautaire lors de l'adoption des décisions modificatives n°1 de l'exercice 2023 ;

Considérant qu'au vu des éléments exposés, il convient de procéder à une révision des AP/AE et de leurs CP pour un meilleur suivi de la programmation des engagements ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D65-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

- de voter les ajustements du montant global des 49 AP/AE de dépenses telles que présentées en annexe 1 de la présente délibération pour un montant de 6 920 454,07 Euros,

- de voter les ajustements du montant global des 18 AP/AE de recettes telles que présentées en annexe 2 de la présente délibération pour un montant de 4 985 370,13 Euros,

- **d'approuver les ajustements** des crédits de paiement des AP/AE compte tenu du rythme de réalisation et sans modification du montant total de l'AP/AE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D66-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er et 22 septembre 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 13
Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Virginie MARTEL, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 062-246200364-20230928-C280923_D66-DE

C280923_D66

RESSOURCES ET MOYENS

****

Soutien au peuple Marocain suite au séisme du 8 septembre 2023
Octroi d'un don à la Fondation de France

Dans la nuit du vendredi 8 septembre 2023, un terrible séisme est survenu dans la région de Marrakech, au Maroc.

Avec ce drame, nous déplorons la disparition de plusieurs milliers de personnes et un très grand nombre de blessés.

Cet événement nous a tous profondément bouleversé.

C'est collectivement que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin exprime sa profonde émotion pour les victimes, toutes ses pensées pour leurs proches, ainsi que toute sa solidarité avec les survivants, et tout son soutien à l'ensemble du peuple marocain face à l'épreuve douloureuse qu'il traverse.

Le pays va mettre plusieurs années pour dépasser ce traumatisme, pour réparer le territoire gravement impacté et devant l'ampleur des dégâts, le Maroc a besoin du soutien et de la solidarité de l'ensemble de la communauté internationale.

Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin tient - par cette délibération – à réaffirmer toute sa solidarité avec les Marocains ainsi qu'à l'assurer de son plein et entier soutien.

Considérant l'urgence de la situation, il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer un don de 15 000 € à la Fondation de France.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 18/09/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide le versement d'un don de 15 000 € (quinze mille euros) à la Fondation de France pour venir en soutien du peuple Marocain.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 15 000 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 10071.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.